CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 053

Le jeudi 8 octobre 2026

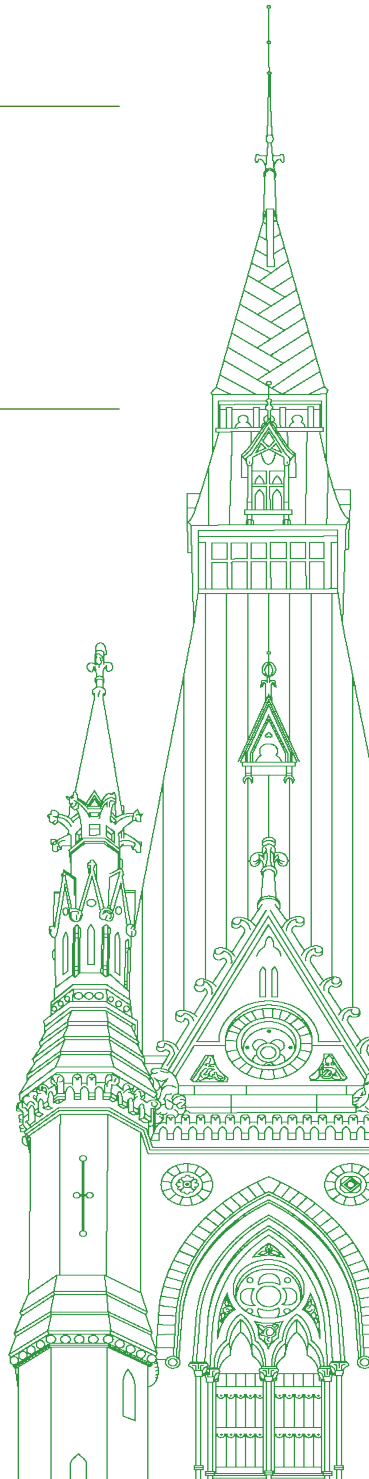

Présidente : Karina Gould

Comité permanent des finances

Le jeudi 8 octobre 2026

● (1000)

[*Traduction*]

La présidente (L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.)): Bonjour, chers collègues. Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 53e réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes. La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les membres y participent en personne dans la salle ou à distance, en utilisant l'application Zoom.

J'aimerais rappeler aux participants les points suivants.

Veuillez attendre que je vous nomme pour prendre la parole. Je demande aux personnes qui participent par vidéoconférence, c'est-à-dire à tous nos témoins de cette heure, de cliquer sur l'icône du microphone pour activer leur micro et de se mettre en sourdine quand elles n'ont pas la parole.

En ce qui concerne l'interprétation, pour les personnes sur Zoom, vous avez le choix, au bas de votre écran, entre le parquet, l'anglais et le français. Les personnes présentes dans la salle peuvent utiliser l'écouteur et choisir le canal voulu.

Conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 3 juin 2026 et à la motion adoptée par le Comité le mardi 22 septembre 2026, le Comité reprend l'examen du projet de loi C-31, Loi no 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins de cette heure.

Nous accueillons Bronwyn Roe, avocate et directrice de programme, Villes et villages en santé, d'Ecojustice Canada. Nous accueillons également Amanda MacKenzie, directrice des Affaires publiques, plaidoyer et communications stratégiques, de la Marche des dix sous du Canada. Enfin, nous accueillons Anita Khanna, vice-présidente, Relations avec les gouvernements et Politique publique, de Centraide-United Way Canada.

Vous disposerez chacune d'un maximum de cinq minutes pour vos observations préliminaires.

Madame Roe, nous commencerons par vous.

Bronwyn Roe (avocate et directrice de programme, Villes et villages en santé, Ecojustice Canada): Merci, madame la présidente, et bonjour, mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je m'appelle Bronwyn Roe. Je suis avocate et directrice du programme Villes et villages en santé à Ecojustice, qui est le plus grand organisme de bienfaisance canadien spécialisé en droit de l'environnement. Je vous suis reconnaissante de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui pour vous faire part des préoccupations d'Ecojustice concernant les modifications proposées à la Loi sur les produits antiparasitaires dans le projet de loi C-31. Je vous renvoie également à notre mémoire, qui a été présenté conjointement avec 19 autres organismes canadiens œuvrant dans les domaines de la santé et de l'environnement.

Les modifications proposées éliminent les réévaluations périodiques obligatoires des pesticides tous les 15 ans pour les remplacer par des évaluations moins rigoureuses, fondées uniquement sur l'information disponible et appliquant une norme non définie. La suppression de l'obligation de réévaluations périodiques affaiblirait la surveillance fédérale des pesticides et compromettrait l'objectif premier de la Loi, qui est de prévenir les risques inacceptables pour la santé, les générations futures et l'environnement qui découleraient de l'utilisation de pesticides.

Les réévaluations constituent le principal mécanisme prévu par la Loi en ce qui concerne l'examen complet des risques posés par les pesticides après leur commercialisation. Les connaissances et les méthodes scientifiques évoluent, les modes d'utilisation changent et les effets cumulatifs ou néfastes à long terme peuvent ne devenir apparents qu'avec le temps. Les réévaluations périodiques offrent un contrôle obligatoire qui permet de s'assurer que les risques pour la santé et l'environnement posés par les pesticides homologués demeurent acceptables, en se fondant sur des données et des méthodes scientifiques à jour et selon les normes établies dans la Loi sur les produits antiparasitaires, la LPA. Les réévaluations repèrent souvent des risques pour la santé et l'environnement qui ne l'avaient pas été lors d'évaluations de risques antérieures, ce qui conduit à des restrictions d'utilisation du pesticide, à d'autres mesures d'atténuation des risques et, dans certains cas, à des annulations, afin de protéger la santé humaine et l'environnement.

Le régime d'évaluation proposé présente plusieurs faiblesses par rapport aux réévaluations obligatoires. D'une part, l'évaluation se limite à l'information disponible, et il ne semble pas y avoir d'obligation pour Santé Canada de demander ou de recueillir des données. Les nouvelles données scientifiques sur les risques pour la santé et l'environnement pourraient être complètement ignorées. En revanche, dans le cadre d'une réévaluation, le ministre est habilité à demander des données scientifiques à jour au titulaire de l'homologation du pesticide ainsi qu'à d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux.

Il a été suggéré que la politique de surveillance continue de la Direction de la réglementation des pesticides pourrait répondre à cette préoccupation, du moins en partie, mais il est important de noter que cette politique a été conçue pour compléter et améliorer les réévaluations, et non pour les remplacer. La surveillance continue est loin d'être pleinement mise en œuvre. Santé Canada n'a mis en place un suivi de surveillance continue que pour neuf ingrédients actifs de pesticides sur plus de 650 ingrédients actifs homologués.

Dans une réévaluation, Santé Canada est tenu, en vertu de la Loi, d'adopter une approche scientifique, de déterminer si les risques posés par un pesticide sont acceptables selon la norme juridique prévue par la Loi, de tenir compte des expositions globales et des risques cumulatifs pour la santé, d'organiser des consultations publiques sur la décision proposée, de publier les décisions finales de réévaluation accompagnées d'un exposé des motifs et de répondre à tout avis d'opposition qui pourrait être déposé. Les évaluations proposées ne respectent aucune de ces exigences. Lorsqu'il est déterminé qu'une réévaluation est nécessaire, l'étape supplémentaire d'une évaluation avant d'entreprendre la réévaluation entraînera presque certainement de nouveaux retards dans la mise en œuvre des mesures nécessaires d'atténuation des risques.

Les modifications proposées arrivent à un moment où l'utilisation des pesticides au Canada augmente rapidement. Au cours des 20 années pour lesquelles on dispose de données annuelles sur les ventes de pesticides, celles-ci ont augmenté de 453 % au Canada, passant de 26 millions de kilogrammes d'ingrédients actifs vendus en 2005 à plus de 144 millions de kilogrammes en 2024. Elles arrivent aussi après les modifications à la LPA adoptées ce printemps dans le cadre du projet de loi C-30, ce qui affaiblira encore la surveillance des pesticides au Canada. Avec l'ensemble de ces modifications, il pourrait être plus difficile pour le Canada de respecter ses obligations internationales dans le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, qui visent à réduire de 50 % le risque global lié aux pesticides d'ici 2030.

Les réévaluations périodiques ne sont pas de simples exercices administratifs. Ce sont des mécanismes essentiels pour la transparence publique, la responsabilisation et l'examen scientifique. Elles garantissent que les Canadiens ont leur mot à dire dans les décisions qui touchent leur santé, leur alimentation et leurs écosystèmes. Je demande instamment au Comité de rejeter les modifications à la Loi sur les produits antiparasitaires que prévoit le projet de loi C-31 et de réaffirmer l'attachement du Canada à une réglementation des pesticides rigoureuse et fondée sur des données scientifiques en laquelle les Canadiens peuvent avoir confiance.

Je vous remercie.

● (1005)

La présidente: Merci, madame Roe.

Nous donnons maintenant la parole à Mme MacKenzie, de la Marche des dix sous du Canada, pour cinq minutes.

Amanda MacKenzie (directrice, Affaires publiques, plaidoyer et communications stratégiques, Marche des dix sous du Canada): Bonjour. Je vous remercie, madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, de m'avoir invitée à comparaître devant vous ce matin.

Je m'appelle Amanda MacKenzie et je suis directrice des Affaires publiques, du plaidoyer et des communications stratégiques à la Marche des dix sous du Canada. Je suis déjà venue au mois de juin, mais je vous rappellerai que, depuis 75 ans, la Marche des dix sous du Canada travaille aux côtés des personnes handicapées, de leurs familles et de leurs proches aidants, afin d'offrir des services auxiliaires, des services d'emploi, des programmes pour enfants, des programmes d'adaptation des habitations et des véhicules, et bien plus encore dans tout le pays.

Lorsque je parle aujourd'hui de certaines prestations fédérales non réclamées, je parle des personnes mêmes que nous aidons. Nous appuyons vivement les mesures de déclaration de revenus automatique prévues dans le projet de loi C-31. Nous les avons accueillies favorablement dès leur annonce, et nous l'avons fait savoir l'an dernier à l'Agence du revenu du Canada. Nous avons consulté notre communauté, et cette mesure du projet de loi recueille un soutien massif.

Je tiens à expliquer pourquoi cela est important pour les personnes handicapées et ce que nous demandons au Comité de renforcer. Pour les personnes lourdement handicapées, le risque de vivre dans la pauvreté est deux fois plus élevé que pour les personnes sans handicap. Une grande partie du soutien au revenu des personnes handicapées offert par le gouvernement fédéral repose sur une déclaration de revenus. La Prestation canadienne pour les personnes handicapées, le crédit d'impôt pour personnes handicapées, le supplément pour personnes handicapées de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, la Prestation pour enfants handicapés, ainsi que les subventions et bons du gouvernement versés dans un régime enregistré d'épargne-invalidité dépendent tous d'une déclaration de revenus produite. Lorsqu'une personne handicapée ne produit pas de déclaration, non seulement elle se prive d'un remboursement, mais elle passe à côté des prestations qui lui sont destinées.

Dans notre rapport intitulé « Une prestation sans obstacle », rédigé en 2023 en collaboration avec Prosper Canada, les personnes interrogées nous ont expliqué que la production d'une déclaration de revenus semble peu prioritaire quand on dépend d'aides au revenu provinciales, à moins qu'une prestation n'en dépende vraiment. Chaque année, des milliards de dollars de prestations d'invalidité ne sont pas réclamés parce que les gens n'ont pas accès au processus de déclaration de revenus. La déclaration de revenus automatique est un des outils les plus pratiques dont dispose le gouvernement pour remédier à cette situation, mais la façon dont cette mesure sera mise en œuvre déterminera son efficacité. Nous formulons quatre recommandations.

Premièrement, nous recommandons d'informer très clairement les intéressés et de protéger leurs prestations. Les avis doivent être répétés et accessibles en langage simple, en gros caractères, en braille, en format audio et en langue des signes. Les personnes doivent savoir qu'une déclaration sera produite en leur nom et elles doivent pouvoir choisir de refuser. Nous partageons les préoccupations soulevées par l'ombudsman des contribuables, notamment à propos du fait que le projet de loi n'établit aucune date pour les avis ou la production des déclarations. Nous demandons au Comité d'y remédier par des amendements, plutôt que de priver de cette option les personnes qui ont décroché du système et qui ne peuvent pas facilement utiliser un compte en ligne.

Deuxièmement, nous recommandons d'éviter toute rupture brutale. Le médiateur a également souligné que les personnes handicapées risquaient parfois de perdre leur admissibilité. Pour une personne handicapée, une prestation qui s'arrête sans crier gare, ce n'est pas l'idéal. Une transition accompagnée est nécessaire avant que l'admissibilité prenne fin, et les règles doivent tenir compte de l'évolution des situations.

Troisièmement, nous recommandons de maintenir une présence humaine dans le système. L'automatisation ne peut remplacer une conversation. Les personnes ont besoin d'agents formés pour offrir un soutien adapté à de nombreux types de handicaps, sans limite de temps pour la consultation — par téléphone, en personne et en ligne. Les organismes communautaires de confiance, y compris les organismes de défense des droits des personnes handicapées, doivent disposer des ressources nécessaires pour apporter leur aide. Le volet « Personnes en situation de handicap » du Programme de partenariats pour le développement social d'EDSC, autrement dit le PPDS-PH, finance actuellement des services d'accompagnement à l'égard des prestations auxquels la déclaration de revenus automatique pourrait être ajoutée.

Quatrièmement, nous recommandons d'utiliser ce que le gouvernement sait déjà et de mesurer les résultats. L'Agence du revenu du Canada, l'ARC, sait qui détient un certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Ces personnes devraient être informées en priorité. L'ARC devrait rendre compte publiquement de la participation, du nombre de renonciations et des augmentations de prestations, y compris pour les personnes handicapées, et elle devrait faire appel à des personnes ayant une expérience de vie directe pour aider à concevoir et à tester le système. La Marche des dix sous du Canada collabore déjà avec Service Canada pour tester ses produits auprès des utilisateurs. Nous serions ravis de faire de même avec l'ARC en ce qui concerne la déclaration de revenus automatique.

Nous appuyons cette mesure prévue dans le projet de loi. Bien mise en œuvre, la déclaration de revenus automatique permet de faire bénéficier de prestations les personnes pour qui elles ont été créées. Nous serions heureux de collaborer avec le Comité pour en assurer la bonne mise en œuvre.

Je vous remercie. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

● (1010)

La présidente: Parfait. Merci beaucoup, madame MacKenzie.

Madame Khanna, nous allons maintenant vous accorder cinq minutes.

Anita Khanna (vice-présidente, Relations avec les gouvernements et Politique publique, Centraide-United Way Canada): Merci, madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, d'avoir invité Centraide-United Way du Canada à comparaître devant vous aujourd'hui. Nous servons de bureau national au réseau Centraide-United Way du Canada.

Centraide-United Way est le plus grand organisme de financement non gouvernemental des services communautaires au Canada. Grâce à des compétences locales approfondies et à la confiance que nous inspirons, nous recueillons chaque année plus de 600 millions de dollars et nous investissons dans 3 800 organismes partenaires afin de servir huit millions de personnes. Nous intervenons dans 5 000 collectivités pour répondre à des besoins immédiats et nous attaquer aux problèmes sociaux les plus difficiles, afin que chaque personne, dans chaque collectivité, puisse réaliser son plein potentiel. Ainsi, nous soutenons et mettons en œuvre des programmes de littératie financière et de conseils en finances personnelles. En 2025, nous avons investi 8 millions de dollars pour servir 155 000 personnes.

Nous saluons les dispositions du projet de loi C-31 visant à la production automatique par l'ARC de déclarations de revenus pour les personnes admissibles.

Je parlerai aujourd'hui de trois points principaux. Premièrement, je tiens à souligner l'importance de cette initiative. Deuxièmement, je parlerai des possibilités d'en faire bénéficier encore plus de personnes. Troisièmement, j'insisterai sur l'importance des infrastructures de services communautaires pour que personne ne soit laissé pour compte.

Le régime fiscal constitue sans aucun doute une porte d'accès essentielle aux mesures de soutien du revenu telles que l'Allocation canadienne pour enfants, l'Allocation canadienne pour l'épicerie et les besoins essentiels et l'Allocation canadienne pour les travailleurs. Selon Statistique Canada, des obstacles systémiques et personnels empêchent environ une personne sur cinq à faible revenu de produire une déclaration de revenus et d'accéder à des prestations et à des crédits d'impôt. Cette situation est alarmante, étant donné que ces prestations et ces crédits constituent la principale source de revenus de 62 % des ménages à faible revenu.

Il ressort d'une récente étude nationale de Centraide-United Way réalisée par Léger que 60 % des répondants déclarent éprouver une anxiété financière à cause du coût élevé de la vie, sur lequel influent la guerre commerciale et l'incertitude économique. Les pressions financières ont des répercussions mesurables sur le bien-être fondamental et le fonctionnement quotidien dans nos collectivités. Il ressort également de notre étude que 38 % des répondants souffrent d'insécurité alimentaire, que 40 % déclarent avoir des troubles du sommeil et que 34 % disent avoir plus de mal à se concentrer au travail ou à l'école à cause du stress financier. Les taux d'anxiété financière sont encore plus élevés chez les personnes membres de ménages monoparentaux à faible revenu, les nouveaux arrivants et les jeunes.

Le moment est venu pour tous les ordres de gouvernement de prendre des mesures proactives pour améliorer les aides au revenu, faciliter l'accès à des professions recherchées, notamment dans le secteur des soins, et réduire la pauvreté. L'automatisation des prestations aidera à faire en sorte que les personnes à faible revenu ne renoncent à aucune des prestations auxquelles elles ont droit.

Nous appuyons toutes les mesures susceptibles d'améliorer la conception du programme. Centraide-United Way Canada et des organismes partenaires comme Maytree, Prospérité Canada et Momentum recommandent d'élargir les critères d'admissibilité au programme afin qu'il touche plus de personnes, de faciliter l'accès au programme pour les bénéficiaires de l'aide sociale et d'investir suffisamment dans la mise en œuvre de ce programme, notamment dans la sensibilisation du public en plusieurs langues et dans des formats accessibles.

Le succès du programme de prestations automatisées ne pourra être renforcé qu'en investissant dans des soutiens communautaires, afin que personne ne passe à travers les mailles de notre filet de protection sociale. L'investissement du gouvernement dans le Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt en est un excellent exemple. Il est important, car il constitue un point de contact concret pour les membres de la collectivité difficiles à atteindre et les personnes dont la situation fiscale est compliquée.

Une collaboration soutenue avec les prestataires de première ligne peut mettre en lumière des questions cruciales liées à la conception, permettre de cerner les lacunes dans les services et éclairer l'adaptation du programme afin qu'il soit encore plus efficace. Dans le même ordre d'idées, des investissements supplémentaires dans l'infrastructure essentielle des services communautaires — services, programmes et orientation communautaire — ne feront qu'améliorer les résultats pour les personnes en situation de vulnérabilité.

Notre sondage national sur l'anxiété financière souligne l'importance cruciale d'un solide filet de sécurité communautaire. Il montre que, lorsque les personnes demandent de l'aide à des organismes communautaires, elles en reçoivent vraiment. Ainsi, 40 % déclarent que cette aide a une incidence positive sur leur situation financière, 36 % disent que ces organismes les ont aidées à gérer leur anxiété, et 76 % de celles qui ont eu recours à l'aide au logement communautaire l'ont trouvée très utile. À l'heure actuelle, l'infrastructure des services communautaires du Canada est mise à rude épreuve en raison d'un trilemme, à savoir une forte demande de services, une instabilité financière et un personnel surchargé. Il sera très important pour la réussite du programme et pour faire passer des personnes et des familles de la pauvreté à de nouvelles possibilités de doter ces organismes de ressources suffisantes pour qu'ils puissent aider les personnes à produire leurs déclarations de revenus et à accéder aux prestations auxquelles elles ont droit.

● (1015)

Je vous remercie de m'avoir accordé ce temps aujourd'hui et de bien vouloir examiner mes trois points.

La présidente: Merci, madame Khanna.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Jansen pour six minutes. Je vous en prie.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Je vous remercie.

Madame MacKenzie, il ne fait aucun doute que les Canadiens handicapés devraient recevoir les prestations auxquelles ils ont droit sans avoir à se heurter à un régime fiscal compliqué. Votre organisation soulève des questions importantes sur la façon dont la déclaration automatique fonctionnerait concrètement pour des personnes dont la vie n'est pas toujours simple.

J'aimerais mieux comprendre ce qui se passe lorsque les renseignements dont dispose l'ARC ne correspondent pas à la réalité de la vie d'une personne. Vous avez parlé de personnes handicapées qui peuvent passer d'un logement temporaire à un autre, être aux prises avec des revenus fluctuants ou avoir du mal à conserver une adresse fixe. N'est-il pas tout à fait possible que l'ARC prépare une déclaration de revenus à partir de renseignements déjà périmés?

Amanda MacKenzie: Je suppose que cela pourrait arriver, mais il y a l'option d'adhésion. Les personnes reçoivent une lettre leur demandant de participer au programme. Je pense que nous pourrions trouver un moyen de nous assurer que des renseignements périmés ne soient pas utilisés.

C'est une très bonne question. Je pense que c'est un aspect qui devrait être réglé dans les détails du programme.

Tamara Jansen: Comment cette personne pourrait-elle même savoir qu'il y a une erreur si elle n'a pas, par exemple, un accès fiable à Internet ou une adresse permanente?

Amanda MacKenzie: Ce sont deux problèmes vraiment importants que nous constatons dans notre communauté et que Mme Khanna constate certainement aussi dans celle que sert Centraide.

Mme Khanna est probablement mieux placée que moi pour répondre à cette question. Nous n'avons pas beaucoup de personnes sans adresse permanente ou qui passent entre les mailles du système, en fait. Je pense que Mme Khanna est sans doute plus à même de répondre.

Tamara Jansen: Je vais poursuivre, mais je vous remercie de votre réponse.

Pour une personne vivant avec un revenu très limité, même une brève interruption des prestations pourrait signifier ne pas avoir assez d'argent pour l'épicerie, le loyer ou les médicaments. Si l'ARC prépare une déclaration erronée, est-ce que quelqu'un risque de perdre des prestations auxquelles il ou elle a droit?

Amanda MacKenzie: Oui, je suppose que cela pourrait arriver, et je pense que les détails de ce programme doivent être peaufinés pour s'assurer que nous tenons compte de toutes les questions que vous soulevez. Il existe des solutions dans d'autres programmes et dans d'autres endroits aussi. La déclaration de revenus automatique est une nouveauté au Canada, mais pas dans d'autres pays dans le monde. Nous pouvons tirer des leçons d'autres pays, d'autres endroits, qui ont mis ce système en place et qui le gèrent très bien.

● (1020)

Tamara Jansen: Qui devrait être chargé de veiller à ce qu'une personne ne souffre pas financièrement pendant que l'ARC corrige ses erreurs?

Amanda MacKenzie: Qui devrait en être la personne responsable? Je ne connais pas la réponse à cette question.

Tamara Jansen: Je crains simplement que le texte du programme ne soit pas suffisamment détaillé et que l'on se dirige tout droit vers un désastre.

Amanda MacKenzie: Il est vraiment important d'adopter cette mesure pour garantir la poursuite du programme. Il me semble que le programme pilote débute durant cette année d'imposition, et je pense que nous devons en tirer des leçons pour le programme à grande échelle.

Tamara Jansen: Vous recommandez entre autres que l'ARC continue de mettre à disposition du personnel qualifié capable d'aider concrètement les personnes. Pourquoi est-ce si important? Je connais une aînée dans ma circonscription qui se bat contre l'ARC depuis quatre ans. Je peux vous dire qu'elle passe énormément de temps au téléphone. Cette dame est incroyable. Elle est prête à rester au téléphone à attendre, comme doivent le faire de nombreux Canadiens lorsqu'il y a des erreurs dans leurs déclarations. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi il est nécessaire d'avoir de vrais agents, des personnes, et pas simplement une ligne téléphonique?

Amanda MacKenzie: Avoir affaire à de vrais agents compte énormément pour les personnes handicapées, étant donné les différentes situations dans lesquelles un système automatisé, comme un système fondé sur l'IA — et je vais faire très attention à ce que je dis — pourrait présenter des obstacles. Les agents sont capables de surmonter ces obstacles et de résoudre les problèmes dans ce genre de situations téléphoniques. Il est également très important pour les personnes souffrant de troubles de la communication, comme l'aphasie, ou les personnes ayant une déficience intellectuelle, de parler à un être humain qui peut résoudre leurs problèmes.

Il est très important à cet égard qu'il y ait une obligation positive comme quoi le personnel qui répond au téléphone doit être très bien formé et être là pour dire « oui » et pour résoudre les problèmes, plutôt que de dire « non » et de créer davantage d'obstacles.

Tamara Jansen: Savez-vous ce que dit le rapport de la vérificatrice générale au sujet des appels téléphoniques à l'ARC et du nombre d'erreurs signalées par les gens?

Amanda MacKenzie: En fait, j'en ai pris connaissance dans les nouvelles. C'est un problème majeur. À mon avis, la formation du personnel de l'ARC, en particulier pour soutenir les aînés et les personnes handicapées, est extrêmement importante.

Tamara Jansen: Vous recommandez que l'ARC publie un rapport sur le fonctionnement de la déclaration automatique. Convenez-vous que ces rapports devraient indiquer au Parlement non seulement le nombre de déclarations traitées par l'ARC, mais aussi le nombre de celles qui contiennent des erreurs, le temps nécessaire pour les corriger et si des personnes perdent des prestations entretemps?

Amanda MacKenzie: Je suis tout à fait d'accord avec cela, oui.

Tamara Jansen: Devrait-il y avoir une norme de service particulière pour la correction des erreurs qui ont une incidence sur les prestations d'une personne?

Amanda MacKenzie: Oui. Il me semble que nous avons des normes de service dans tous les types de secteurs et d'industries. Il n'y a aucune raison pour que, en particulier pour un programme susceptible de traiter chaque année des millions de déclarations de revenus, il n'y en ait pas...

Tamara Jansen: Je manque de temps, alors je voudrais terminer par une question très simple.

Nous parlons de Canadiens qui ont peut-être déjà du mal à joindre les deux bouts et qui n'ont pas les moyens de se défendre face à l'ARC lorsqu'un problème se pose. Avant d'élargir la portée du programme, ne devrions-nous pas exiger la preuve que l'ARC est capable de produire ces déclarations sans erreurs, de corriger rapidement les erreurs éventuelles et de s'assurer que les Canadiens vulnérables ne se retrouvent pas à faire les frais d'erreurs du gouvernement?

Amanda MacKenzie: C'est une très bonne question. Nous devrions tous collaborer avec la collectivité et d'autres organismes pour faire en sorte que les détails du programme soient conçus de manière à…

La présidente: Merci, madame MacKenzie. Nous allons devoir en rester là.

Merci, madame Jansen.

Monsieur Leitão, vous avez la parole pour six minutes. Je vous en prie.

Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.): Je vous remercie, madame la présidente.

[*Français*]

Bonjour, tout le monde.

Je remercie les témoins d'être présentes ici, à ce comité.

[*Traduction*]

J'aimerais poursuivre sur le sujet de la déclaration de revenus automatique. Je commencerai peut-être par souligner que, par cette mesure, le gouvernement essaie de remédier au fait qu'à l'heure actuelle, des personnes ne reçoivent pas des aides gouvernementales auxquelles elles ont droit. Elles en sont privées parce qu'elles n'ont pas, pour une raison ou une autre, produit leur déclaration de revenus. Ce n'est pas qu'il y ait une erreur ou pas. En fait, pour une raison ou une autre, elles n'ont pas produit leur déclaration de revenus. Or, les prestations reposent sur cette déclaration. La déclaration de revenus est la première étape.

Madame MacKenzie, vous avez souligné que votre organisation appuie cette mesure. Vous avez également mentionné que la déclaration de revenus automatique n'est pas une nouveauté au sein de l'OCDE. D'autres pays l'ont déjà mise en œuvre. Auriez-vous un exemple de ce que d'autres pays comparables au nôtre ont accompli avec des processus de déclaration de revenus automatique?

● (1025)

Amanda MacKenzie: J'aimerais en avoir un sous la main. Nous pouvons vous communiquer une petite analyse comparative entre les pays, mais nous savons que, de manière générale, les pays de l'OCDE comparables au nôtre ont adopté cette méthode et la mettent très bien en œuvre.

Carlos Leitão: C'est très bien, merci.

Je conviens avec vous que nous devons nous assurer que le personnel puisse répondre aux questions au besoin. Parler à une machine n'est pas vraiment très productif. Parler à un être humain est sans aucun doute la meilleure solution, nous devons donc nous assurer que cela soit possible.

Madame Khanna, vous avez également parlé de la production automatisée des déclarations de revenus. De votre point de vue chez Centraide-United Way, vous avez soulevé une question extrêmement importante, à savoir le rôle des organismes communautaires dans l'aide apportée aux citoyens.

Peut-être pourriez-vous nous dire comment vous voyez les choses? Quel rôle le gouvernement peut-il jouer pour continuer à garantir que les groupes communautaires soient en mesure d'aider les gens à s'y retrouver dans le système?

Anita Khanna: Les groupes communautaires sont des intervenants sociaux de première ligne essentiels. Ils constituent le premier point de contact pour les personnes à faible revenu et pour les membres de la collectivité qui vivent des situations difficiles. Il sera essentiel de doter ces organismes et ce secteur des fonds nécessaires pour instaurer des mesures de soutien permettant aux membres de la collectivité de s'y retrouver dans le système, tant pour accéder aux services communautaires et locaux pour combler leurs besoins immédiats en matière d'alimentation ou de logement que pour bénéficier des prestations et des programmes gouvernementaux susceptibles de les aider à sortir de la pauvreté. Centraide-United Way appuie le service d'orientation communautaire 211, accessible dans la plupart des régions du Canada en tout temps en 150 langues, afin d'aider les gens à accéder aux services locaux pour répondre à leurs besoins le plus rapidement possible.

Nous avons également établi un partenariat avec Service Canada pour faciliter la navigation au sein de ces systèmes. Il va sans dire qu'il sera essentiel de doter ces organismes communautaires des fonds et du soutien nécessaires pour offrir ces services, étant donné qu'ils sont déjà soumis à une pression extrême en raison de la forte demande.

Carlos Leitão: Je me souviens qu'au Québec, il y a eu des projets pilotes intéressants entre son agence du revenu — l'équivalent de Revenu Canada — et Centraide pour s'assurer que, en particulier, les personnes issues des segments les plus vulnérables... Aujourd'hui et lors de réunions précédentes, nous avons évoqué les sans-abri et les personnes sans domicile fixe. Elles ont droit à l'aide gouvernementale, mais elles passent parfois entre les mailles du filet. Les organismes avec lesquels vous collaborez, ceux avec lesquels Centraide travaille, savent comment joindre ces personnes. C'est pourquoi je pense moi aussi qu'un soutien continu de ces organismes est essentiel au fonctionnement de ce système.

Vous avez également mentionné l'amélioration de l'accessibilité. À cet égard, je pense que nous avons encore du travail à faire.

Je vais peut-être vous demander votre avis sur la racine du problème. Tant à l'échelle fédérale que provinciale, le régime fiscal constitue la porte d'entrée de ce processus. Devrions-nous envisager d'autres moyens de permettre aux gens d'accéder aux programmes sociaux?

La présidente: Veuillez répondre en 10 secondes ou moins.

Anita Khanna: Le secteur communautaire et les experts en politique sociale seraient ouverts à innover continuellement pour offrir des moyens d'accès plus faciles. En fait, il y a...

● (1030)

La présidente: Merci, madame Khanna. Malheureusement, c'est tout le temps que nous avions pour cette série de questions.

[*Français*]

Nous allons continuer avec M. Garon pour six minutes.

Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ): Merci, madame la présidente.

Je transmets mes salutations à mes collègues et aux témoins.

Je vais commencer par vous, madame Roe. J'aimerais que nous parlions de pesticides.

J'ai été un peu saisi plus tôt cette semaine, lorsque nous avons reçu les lobbyistes du pesticide au Comité, soit les gens de CropLife Canada, qui ont essentiellement comparé le système d'approbation et d'évaluation des pesticides canadiens à celui de l'Europe. Ils nous ont dit qu'en Europe, le système, par le principe de précaution, était tellement complexe que, finalement, il n'y avait jamais rien d'approuvé et que le Canada ne devait pas prendre cette dérive comme le système européen et que ça justifiait ce qui nous est présenté aujourd'hui dans la législation.

Il m'apparaissait que ces gens-là exagéraient et que le système canadien n'empêche pas du tout, d'aucune façon, l'approbation de pesticides et que ce qu'on fait présentement, c'est tout simplement l'affaiblir à la faveur de ces lobbies et ces compagnies.

Êtes-vous d'accord sur ma compréhension de la situation?

[*Traduction*]

Bronwyn Roe: Je conviens tout à fait que ces changements reviendraient à affaiblir la surveillance des pesticides au Canada. Je ne suis pas d'avis que le Canada ait un problème lié au fait de ne pas homologuer suffisamment de pesticides ou de ne pas les mettre sur le marché assez rapidement.

Comme nous l'avons souligné dans notre mémoire écrit, le Canada est considéré comme l'un des pays membres de l'OCDE les plus indulgents en matière d'homologation des pesticides. Au Canada, nous autorisons toujours 120 pesticides hautement dangereux qui ont été interdits ailleurs dans le monde, comme dans l'Union européenne. Sur les 146 pesticides classés comme hautement dangereux selon Pesticide Action Network International, seuls 25 sont interdits au Canada.

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Merci.

J'étais aussi surpris de l'entendre. Ce sont les nouveaux amis de la ministre de la Santé. Ils étaient venus ici, et j'avais de la difficulté, d'un point de vue factuel, à croire ce qu'ils me disaient.

J'ai une question qui porte plus sur le processus démocratique.

Nous sommes au Comité permanent des finances, ici. Moi, je suis économiste. Certains de nos collègues ont travaillé dans les banques, d'autres ont été ministres des Finances, et nous avons une collègue médecin parmi nous. On ajoute ces dispositions-là sur la réglementation des pesticides dans un projet de loi omnibus, alors que nous avons reçu très peu de témoins. On court-circuite en partie le travail parlementaire. Moi, j'ai l'impression qu'on aurait dû présenter ces mesures dans un projet de loi séparé et les soumettre au Comité permanent de la santé et au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire afin d'en faire une étude sérieuse.

Est-ce que vous êtes d'avis que c'est le bon endroit ici pour faire ça à la va-vite très, très rapidement?

[*Traduction*]

Bronwyn Roe: Je suis tout à fait d'accord que les modifications à la Loi sur les produits antiparasitaires, qui vise à protéger la santé et l'environnement, devraient figurer dans un projet de loi distinct qui pourrait être dûment étudié et compris au Comité de la santé et au Comité de l'environnement.

Nous savons, bien sûr, que les modifications à la Loi sur les produits antiparasitaires contenues dans le projet de loi C-30 ont également été glissées dans un projet de loi omnibus d'exécution du budget. Cela n'a pas permis un examen approfondi. Les modifications proposées dans les projets de loi C-31 et C-30 constitueraient la plus importante refonte de notre Loi sur les produits antiparasitaires depuis sa mise à jour et sa modernisation en 2022.

[*Français*]

Jean-Denis Garon: En fait, nous pouvons nous poser la question: n'est-ce pas exactement ce que le gouvernement voulait, tout simplement faire adopter le projet de loi rapidement, sans avoir assez de témoins, sans aller aux faits, sans faire en sorte que le Parlement fonde ses décisions sur la science? Moi, je pense que l'objectif de ce gouvernement est de ne pas fonder ses décisions sur la science et d'utiliser le Comité permanent des finances pour ce faire. Mais bon, à chacun son interprétation.

J'aimerais vous poser des questions sur l'examen de la Loi sur les produits antiparasitaires. Le gouvernement tarde à en appliquer l'article 80.1. Cette loi doit faire l'objet d'un examen complet tous les sept ans. Les sept ans arrivaient à échéance en 2015. Nous sommes en 2026. Comment trouvez-vous le fait que le gouvernement n'ait pas été capable de revoir et de respecter sa propre loi, et qu'avant même qu'il la revoie et la respecte, il décide finalement de la remplir de trous en invitant ici des lobbyistes de l'industrie des pesticides?

[*Traduction*]

Bronwyn Roe: Ces dernières années, Santé Canada a mené ce qu'il a appelé un « processus de transformation », dans le cadre duquel il a examiné des modifications législatives potentielles. De nombreux intervenants ont participé à ce processus, notamment l'industrie des pesticides ainsi que des groupes actifs dans les secteurs de la santé, de l'environnement et de l'agriculture. Ce processus s'est conclu sans qu'aucune modification ne soit apportée à la Loi. Il a toutefois donné lieu à l'adoption de deux nouvelles politiques: une politique de surveillance continue et une politique d'effort proportionnel. Aucune de ces politiques n'ayant encore été mise en œuvre, j'estime qu'il serait prématuré d'adopter les modifications proposées sans permettre d'abord la mise en œuvre de ces politiques.

● (1035)

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Les gens de CropLife Canada sont venus nous dire que leur travail était de protéger les semences, de protéger les récoltes et que, si nous n'adoptions pas cette loi, nous allions probablement mettre en danger les récoltes de nos agriculteurs. Je vous demande très rapidement, puisqu'il nous reste 30 secondes: qu'est-ce que vous avez à dire à nos agriculteurs?

[*Traduction*]

Bronwyn Roe: Le rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation a rejeté l'argument de l'industrie des pesticides selon lequel une utilisation intensive de pesticides est nécessaire à la sécurité alimentaire. Il a en effet déclaré que les pesticides constituent un enjeu mondial en matière de droits de la personne et que leur utilisation peut avoir des conséquences néfastes sur le droit à l'alimentation.

La présidente: Merci beaucoup.

[*Français*]

Merci, monsieur Garon.

Nous allons maintenant continuer avec M. Lefebvre pour cinq minutes.

Eric Lefebvre (Richmond—Arthabaska—des-Sources, PCC): Merci, madame la présidente.

Je dis bonjour à tous les collègues et je remercie les témoins de leur présence.

Madame MacKenzie, dans votre allocution d'ouverture, vous avez parlé de conserver une présence humaine et vous avez dit que la durée des appels ne devrait pas avoir de limites. Je comprends que nos gens en situation de handicap — j'en côtoie plusieurs — ont besoin de temps, ont surtout besoin de ne pas se sentir pressés, et ont besoin de sentir qu'il y a des gens qui sont là pour les écouter et prendre tout le temps nécessaire.

Pouvez-vous m'expliquer un peu ce que vous dites, sur le plan de la limite de temps des appels? Est-ce que le temps est minuté, et que les gens se font raccrocher au nez après un certain temps? Comment est-ce que ça fonctionne?

[*Traduction*]

Amanda MacKenzie: Grâce au travail que nous avons effectué pour notre rapport *Une prestation sans obstacles*, nous savons que l'Agence du revenu du Canada mesure effectivement le temps que les agents passent au téléphone avec les gens et que l'objectif est de répondre à une question en un minimum de temps. Je ne sais pas si c'est un critère sur lequel le personnel est activement évalué ni s'il s'agit d'un enjeu de rendement pour les employés, mais nous savons qu'il existe une limite en soi que le personnel est encouragé à respecter.

Cela ne peut tout simplement pas s'appliquer aux personnes handicapées, aux aînés ni à d'autres personnes partout au pays qui ont besoin de temps pour régler les problèmes qu'elles éprouvent avec l'Agence du revenu du Canada, que ce soit pour des raisons liées à la production automatisée des déclarations de revenus ou à toute autre exigence fiscale. Ces questions sont complexes et les personnes handicapées vivent souvent des situations complexes. Nous devons nous assurer que le personnel est bien formé et bien outillé pour répondre à toutes les questions qui lui sont soumises et pour y donner suite.

[*Français*]

Eric Lefebvre: Est-ce que vous croyez que ce serait une bonne idée, alors, lorsque des personnes en situation de handicap font des appels, que ces appels ne soient pas comptabilisés sur le plan de la performance de l'ARC et du tableau de bord? Les personnes en situation de handicap pourraient alors avoir le temps nécessaire et être servies efficacement. Est-ce que vous croyez que ce serait une bonne solution de rechange?

[*Traduction*]

Amanda MacKenzie: Dans le déroulement normal des activités, il serait très difficile de savoir si la personne qui appelle est une personne handicapée ou une personne âgée; le personnel n'est donc pas tenu de respecter une norme à cet égard. Je pense que c'est le choix de normes lui-même qui doit être revu en profondeur, et l'Agence du revenu du Canada devrait offrir à son personnel l'encouragement et la culture d'entreprise nécessaires pour résoudre les problèmes que les Canadiens lui soumettent, quel que soit le temps que cela prendra. Cette tâche ne devrait pas être chronométrée, et la culture organisationnelle ne devrait pas consister à dire « non », à ne pas résoudre les problèmes ou à adopter une attitude punitive. Il s'agit avant tout d'aider les Canadiens dans leurs interactions avec l'Agence du revenu du Canada, qu'il s'agisse de personnes handicapées, de personnes âgées ou de quelqu'un comme moi.

● (1040)

[*Français*]

Eric Lefebvre: Merci beaucoup.

Croyez-vous que la production automatisée de déclarations de revenus réglera le problème, si une personne handicapée demeure incapable d'obtenir son crédit d'impôt pour personnes handicapées, qui lui donne aussi accès aux autres prestations? Le gouvernement ne devrait-il pas plutôt changer ses priorités et simplifier ce système?

[*Traduction*]

Amanda MacKenzie: Vous me voyez avec un grand sourire. Merci beaucoup pour cette question.

Je pense qu'il est important que cela figure au compte rendu: la simplification du système de prestations dans son ensemble, surtout celle du crédit d'impôt pour personnes handicapées, revêt une importance capitale. J'étais ici en juin dernier, et nous en avions déjà discuté à l'époque.

L'une des propositions que nous avons incluses dans notre mémoire prébudgétaire cette année — et je sais que de nombreux autres organismes du milieu des personnes handicapées et d'ailleurs l'ont fait également — est le concept d'un statut fédéral de personne handicapée. Nous aimerions que le gouvernement fédéral étudie la possibilité de retirer l'évaluation de l'invalidité du régime fiscal pour la transférer au système d'EDSC, là où elle a sa place, là où se trouvent des personnes, des êtres humains, qui comprennent ce que c'est que de vivre avec une invalidité dans ce pays, quel que soit l'âge, ou d'être parent d'un enfant ayant une invalidité, et qui sont en mesure de s'occuper de ces dossiers.

Il n'y a aucune raison de statuer sur l'invalidité au sein de notre régime fiscal. Cela fait plusieurs décennies que nous utilisons un outil qui a été mis à notre disposition, et nous avons bâti tout un système autour de celui-ci. Il doit absolument être simplifié. Le gouvernement fédéral finance...

La présidente: Merci, madame MacKenzie. Je vais devoir vous interrompre ici.

[*Français*]

Merci, monsieur Lefebvre.

[*Traduction*]

Nous donnons maintenant la parole à M. MacDonald pour cinq minutes.

Kent MacDonald (Cardigan, Lib.): Merci, madame la présidente, et merci à nos témoins.

Madame MacKenzie, je vais poursuivre la discussion sur le handicap. Il est choquant d'apprendre que deux fois plus de personnes en situation de handicap vivent dans la pauvreté que le reste des Canadiens.

Depuis notre élection, notre gouvernement a travaillé d'arrache-pied pour simplifier la demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées. Je sais que nous avons entendu de nombreuses interventions de la part de groupes comme le vôtre, qui ont formulé des recommandations.

Dans le budget du printemps 2026, dans la mise à jour économique du printemps, nous avons pu élargir la liste des affections médicales donnant droit à une attestation d'invalidité automatisée. Pouvez-vous nous dire comment nous pourrions améliorer encore ce processus si nous devions le lier à la production automatisée des déclarations de revenus? Ces deux éléments devraient aller de pair et permettre de verser de l'argent aux Canadiens les plus vulnérables.

Amanda MacKenzie: C'est tout à fait vrai, et merci beaucoup pour cette question.

Je dois dire que, ces derniers mois, ce fut un plaisir de communiquer avec notre communauté les changements à venir concernant le crédit d'impôt pour personnes handicapées, en particulier les 45 affections qui seront admissibles à cet accès simplifié. J'ai animé un webinaire la semaine dernière avec des parents d'enfants ayant une invalidité, notamment des parents d'enfants atteints d'autisme et du syndrome de Down, et ils étaient absolument ravis de ne plus avoir à passer par un processus de certification complexe afin d'obtenir le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Merci beaucoup d'avoir pris cette initiative.

Ces deux mesures vont de pair si nous voulons que les prestations parviennent réellement aux bénéficiaires. N'oublions pas qu'il est question de milliers et de milliers de dollars par année. Qu'il s'agisse de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées, des avantages liés au revenu d'emploi pour les bénéficiaires du crédit d'impôt pour personnes handicapées, de l'Allocation canadienne pour les travailleurs ou d'un supplément pour les personnes handicapées, ce sont là des avantages considérables qui font une énorme différence dans la vie des personnes handicapées, surtout dans le contexte économique actuel. Simplifier au maximum le processus et y inclure la production automatisée des déclarations de revenus constitue un grand pas dans la bonne direction.

Kent MacDonald: Récemment, l'ombudsman des contribuables a mis en garde contre notre dépendance à la règle des trois ans pour statuer sur l'admissibilité et son incidence potentielle sur l'admissibilité future. Avez-vous des suggestions à ce sujet pour éviter que des personnes ne soient exclues en raison de ce système d'admissibilité?

Amanda MacKenzie: Il faut intégrer une approche proactive au système. Nous devons établir un dialogue avec les personnes handicapées par l'intermédiaire d'organismes comme le nôtre, celui de Mme Khanna et les nombreux autres organismes et secteurs qui touchent la vie des personnes handicapées chaque jour partout au pays, qu'il s'agisse d'un organisme de services aux personnes handicapées ou de la banque où elles font affaire. Plusieurs façons de communiquer avec les personnes handicapées permettent de les intégrer au système. Ce sera là le plus grand défi: amener les gens à s'inscrire au système dès le départ.

Quant aux détails de la règle des trois ans, je ne sais pas si elle devrait être de trois ou de cinq ans, ni quelle devrait être sa durée exacte. Je pense que nous devrons en discuter, en sollicitant l'avis de nombreux autres organismes sur cette question, lorsque viendra le moment de concevoir le programme.

● (1045)

Kent MacDonald: Merci pour ce que vous faites pour les Canadiens.

Passons maintenant à Centraide: je sais que vous offrez des services de clinique d'aide en matière fiscale. Vous êtes très actifs dans ce domaine dans de nombreuses collectivités partout au Canada.

Dans les collectivités les plus rurales et difficiles d'accès, où la production des déclarations de revenus est automatisée, auriez-vous des conseils à nous donner sur la façon de bien amorcer le processus? Je pense à quelqu'un qui n'a pas produit de déclaration depuis un certain temps. Il faut que les renseignements soient exacts dès la première déclaration. Faut-il pour cela une intervention humaine ou une clinique d'aide locale en matière fiscale afin que, dès la première fois où la personne s'inscrit, nous transmettions les bons renseignements à l'ARC? Avez-vous des idées à ce sujet?

Anita Khanna: Tout à fait, l'intervention humaine, ou la relation de confiance avec les organismes de services communautaires, sera essentielle pour bien faire les choses dès le départ — pour produire la déclaration et faciliter ensuite l'accès aux prestations et aux crédits d'impôt. Centraide Perth-Huron, une collectivité rurale de l'Ontario, comme vous l'avez mentionné, est à l'avant-garde dans ce domaine et sait parfaitement comment simplifier ce processus au maximum.

La présidente: Je suis désolée, madame Khanna, mais je vais devoir vous interrompre là.

Merci, monsieur MacDonald.

[*Français*]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Madame Roe, c'est une question que je n'avais pas pensé poser, mais j'y ai réfléchi pendant la pause. Le gouvernement nous dit souvent que tout ce que fait l'opposition, c'est de s'opposer à tout. Par exemple, Mme May et le Parti vert sont évidemment sceptiques quant à ce qu'on nous présente sur les pesticides, et le Bloc québécois pense que c'est un grand recul. Maintenant, le gouvernement nous dit que nous sommes contre un Canada fort et contre une économie plus forte et que cette loi doit passer.

Je vous ai entendu aujourd'hui. De toute évidence, vous avez chez Ecojustice Canada des arguments très forts à l'encontre de cette loi. Est-ce qu'il y a seulement le Parti vert, le Bloc québécois et votre organisme qui s'opposent à cette loi? Hors des compagnies de pesticides et des lobbyistes, y a-t-il un consensus au Canada quant au fait que c'est peut-être l'un des plus grands reculs en matière d'autorisation et de contrôle des pesticides de l'histoire canadienne?

[*Traduction*]

Bronwyn Roe: Notre mémoire a été présenté conjointement avec 19 autres organisations, dont l'Association canadienne de santé publique, l'Association canadienne des médecins pour l'environnement, l'Union nationale des fermiers, Oiseaux Canada et d'autres groupes environnementaux.

Cet enjeu touche véritablement tous les domaines. C'est important pour l'environnement et pour la santé humaine. Je pense que la plupart des Canadiens souhaitent un régime de réglementation des pesticides dans lequel ils peuvent avoir confiance et qui leur permette de voir et de comprendre les décisions prises.

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Il y a eu récemment, par exemple, le cas des framboises de la compagnie américaine Driscoll's, arrivées sur le marché canadien en contenant trop de pesticides non autorisés. Il a fallu un lanceur d'alerte pour que les médias apprennent ce qui s'était passé, sinon nous ne l'aurions jamais su.

Est-ce que vous pensez que, dans les circonstances actuelles, les Canadiens ont suffisamment confiance dans le système de contrôle déjà existant? Pensez-vous que, dans ce contexte, c'est le bon moment de faire encore plus de trous dans ce système?

[*Traduction*]

Bronwyn Roe: Oui, je conviens que nous avons besoin d'une surveillance plus rigoureuse, et non moins rigoureuse. Nous sommes tous exposés aux pesticides par les aliments que nous mangeons, l'air que nous respirons et l'eau que nous buvons. Les Canadiens ont droit à une meilleure protection de leur santé et de l'environnement.

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[*Traduction*]

Je donne maintenant la parole à M. Guglielmin pour cinq minutes.

Michael Guglielmin (Vaughan—Woodbridge, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins pour leur témoignage.

Madame Khanna, merci à vous et à votre organisme pour tout le travail important que vous accomplissez.

Centraide travaille directement avec des organismes qui constatent véritablement, jour après jour, les répercussions du coût de la vie. D'après ce que vous entendez au sein de votre réseau, est-ce que davantage de Canadiens se tournent vers les banques alimentaires, les aides au logement ou d'autres services de la collectivité simplement parce qu'ils n'arrivent plus à subvenir à leurs besoins fondamentaux?

● (1050)

Anita Khanna: Oui, malheureusement, c'est ce que nous constatons. Les personnes aux revenus les plus modestes sont particulièrement préoccupées par l'alimentation et le logement et doivent faire des choix difficiles en matière de dépenses.

Michael Guglielmin: Concernant les organismes qui aident à gérer certains de ces services, dites-vous qu'ils sont eux-mêmes confrontés à une hausse des coûts et, en même temps, à une demande accrue?

Anita Khanna: Oui, tout à fait. Le coût des biens de première nécessité — la nourriture pour les programmes, les fournitures et le reste — est en hausse. Ils en ressentent les effets. Parmi les organismes sondés par l'Université Carleton, 70 % font état d'une demande excédentaire et d'une capacité limitée à répondre aux besoins de la collectivité.

Michael Guglielmin: Certains diront que le gouvernement peut parfois ressembler à un véritable Léviathan. On annonce souvent de nouveaux programmes dotés de milliards de dollars. Pouvez-vous nous dire brièvement à quel point il est important de vérifier si cet argent parvient réellement aux gens sur le terrain et s'il améliore les résultats?

Anita Khanna: Nous souscrivons sans réserve au besoin de transparence, de données et de preuves concernant la valeur des investissements dans la collectivité. Je m'en réjouis pleinement.

D'après notre propre expérience comme intermédiaire pour le gouvernement fédéral dans la prestation de l'aide pendant la pandémie de la COVID-19, nous avons été ravis qu'une évaluation rigoureuse ait permis de cerner les leçons tirées et les réussites liées à l'octroi de 289 millions de dollars à la collectivité pour venir en aide à plus de 10 millions de personnes.

Michael Guglielmin: Souvent, on constate une pression constante pour créer de nouveaux programmes. J'aimerais savoir si vous avez des exemples où l'accent est mis sur la simplification ou l'amélioration de l'accès aux programmes existants au lieu de la création de nouveaux programmes.

Anita Khanna: C'est une excellente question.

Nous pourrions revenir au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Mme MacKenzie en a bien parlé. Des changements très positifs ont été apportés pour rendre l'accès à cette prestation plus inclusif et plus accessible. Je pense que nous pourrions aller plus loin pour nous assurer qu'aucune personne en situation de handicap au Canada ne soit contrainte de vivre dans la pauvreté et ne soit privée des prestations auxquelles elle a droit.

Michael Guglielmin: Nous avons d'excellents organismes dans ma circonscription, notamment « Bridges of Love ». Il s'agit d'un organisme au service des aînés qui accomplit un travail vraiment remarquable. En gros, il repose entièrement sur le bénévolat et est entièrement géré par des bénévoles. Il aide les aînés à rester chez eux. Il leur apporte un soutien en matière de sécurité, leur fournit des paniers alimentaires, veille à la sécurité de leur domicile et s'occupe de ce genre de choses.

Statistique Canada a constaté que la participation au bénévolat et les dons caritatifs sont en fait en baisse dans ce pays. Je suis simplement curieux de savoir si Centraide observe une tendance similaire.

Anita Khanna: Tout à fait, nous le constatons. Nous avons récemment mené une étude qui a mis en évidence une baisse importante du nombre d'heures de bénévolat ces dernières années. Il existe des obstacles à la participation et au recrutement. Nous appuyons le travail de Bénévolat Canada visant à élaborer une stratégie nationale de bénévolat afin de compenser cette perte de temps et de soutenir le secteur.

Il faut accorder une plus grande attention au secteur des services communautaires, notamment aux travailleurs et à la main-d'œuvre qui fournissent ces services essentiels, lesquels sont souvent assurés par des organismes de bienfaisance et des organismes sans but lucratif. Il s'agit d'emplois importants qui exigent des compétences et une formation, et il est essentiel de reconnaître la valeur de ce travail, en particulier, comme vous l'avez mentionné, pour les aînés, compte tenu du vieillissement de la population et de la démographie de notre pays, où les aînés deviendront sous peu plus nombreux que la population en âge de travailler. Nous avons besoin d'une capacité suffisante dans le secteur des services communautaires à but non lucratif pour répondre à ces besoins et alléger la pression sur le système de santé et d'autres systèmes.

Michael Guglielmin: Merci beaucoup.

La présidente: Merci, monsieur Guglielmin.

[*Français*]

Nous allons continuer avec M. Lavoie pour cinq minutes.

Steeve Lavoie (Beauport—Limoilou, Lib.): Merci, madame la présidente.

Madame Khanna, je vais prendre un petit moment d'entrée de jeu pour remercier Centraide. Pour nous, dans la grande région de Québec, et même dans ma circonscription, Beauport—Limoilou, Centraide améliore vraiment la vie des gens. Il est question de plus de 225 organismes qui sont aidés par plus de 20 millions de dollars. Ce sont 200 000 personnes qui sont touchées. Centraide a un impact réel.

De plus, je voyais, en préparation de cette réunion, des organismes dont j'ai rencontré des représentants, comme Entraide Agapè, la Maison de la famille de Québec ou le Patro Roc-Amadour, qui changent réellement la donne directement dans leur communauté grâce aux sommes qu'ils reçoivent de Centraide. Je peux vous dire que l'argent va au bon endroit, aux bonnes personnes. Je voulais prendre le temps de vous remercier pour votre travail.

Vous avez parlé d'infrastructures dans votre allocution d'ouverture. Est-ce que ça fait partie de vos trois priorités? Quand vous parlez d'infrastructures, est-ce que vous parlez d'infrastructures de services, de programmes, ou d'infrastructures physiques? Parlez-moi un peu plus des priorités que vous avez sur le plan des infrastructures.

● (1055)

[*Traduction*]

Anita Khanna: Merci beaucoup pour votre soutien à votre section locale de Centraide et à son excellent travail.

Lorsque je parle d'infrastructure, je fais référence à l'orientation vers les services communautaires permettant d'accéder aux prestations et aux mesures de soutien. L'infrastructure en fait d'espaces dédiés aux programmes communautaires est également cruciale à cet égard. On peut y voir, d'une part, l'infrastructure physique, comme les locaux et les ressources nécessaires à la prestation des services de soutien, et, d'autre part, l'infrastructure sociale qui correspond en réalité à la mise en œuvre et au fonctionnement de ces soutiens, de sorte que des services, du personnel et des personnes qualifiées sont disponibles pour aider les résidents.

[*Français*]

Steeve Lavoie: Merci.

Je constate aussi que vous insistez souvent sur le fait que les personnes vulnérables ne connaissent pas toujours les programmes auxquels elles ont droit, et qu'elles ne savent pas comment y accéder. Comment pourrait-on faire un meilleur travail de communication et de sensibilisation pour qu'il n'y ait pas des gens qui tombent entre les mailles du filet et ne reçoivent pas les services auxquels ils ont droit et, surtout, dont ils ont besoin?

[*Traduction*]

Anita Khanna: C'est une excellente question.

Il est important de tirer parti des relations de confiance avec les organismes communautaires et les partenaires, comme les banques et les réseaux syndicaux, et de veiller à ce que toutes les communications soient multilingues et ciblent les différentes communautés qui bénéficieront de cette information. De plus, les formats accessibles, comme l'a décrit ma collègue Mme MacKenzie, soit le braille, les gros caractères ou autres, sont importants.

Il faut également doter les organismes communautaires des moyens nécessaires pour aider leurs membres à s'orienter vers ces services. Notre service d'information et d'orientation communautaire 211 peut contribuer à alléger la charge de travail de l'ARC ou de Service Canada en servant de premier point de contact pour aider les gens à comprendre les services et les prestations offerts, ainsi qu'à établir et à maintenir une relation de confiance avec les particuliers afin qu'ils puissent franchir l'étape suivante et accéder aux services et aux possibilités offerts par le gouvernement.

[*Français*]

Steeve Lavoie: Vous en venez justement à ma prochaine question, sur le 211. Vous en avez parlé rapidement tout à l'heure, et vous l'avez souvent évoqué.

Plus concrètement, comment le 211 pourrait-il joindre plus facilement les gens? Comment pourrait-il jouer un rôle plus important dans l'accessibilité, sur le plan de la communication?

[*Traduction*]

Anita Khanna: Le numéro 211 peut être composé dans la plupart des régions du Canada pour joindre un conseiller qualifié qui aidera à résoudre le problème qui se pose. Imaginons qu'une personne appelle parce qu'elle a besoin de nourriture. Comme le conseiller est qualifié et formé, il peut l'aider à cerner ses besoins en matière de logement, de déclaration de revenus et autres, afin qu'il bénéficie d'un soutien complet.

Le système 211 peut également être mis à profit par le gouvernement comme premier point de contact et porte d'entrée vers ces services et ces renseignements communautaires. Nous recommandons vivement au gouvernement d'envisager de tirer parti de l'infrastructure mise en place et soutenue par d'autres provinces et territoires ainsi que par le gouvernement fédéral pendant la pandémie — et au-delà — afin de faciliter l'accès.

Le système 211 reçoit des appels entrants et effectue des appels sortants pour joindre les personnes. Dans certaines régions, nous avons établi des partenariats avec le réseau de la santé et d'autres organismes de services sociaux afin d'assurer une coordination...

● (1100)

La présidente: Merci, madame Khanna. Nous allons devoir en rester là.

[*Français*]

Merci, monsieur Lavoie.

Au nom du Comité, j'aimerais remercier tous les témoins d'avoir été avec nous aujourd'hui.

Nous allons prendre une petite pause de cinq minutes pour nous préparer pour la prochaine heure de réunion.

● (1100)

_____(Pause)_____

● (1105)

[*Traduction*]

La présidente: Chers collègues, nous reprenons nos travaux. Comme de nouveaux témoins se joignent à nous au début de l'heure, j'aimerais rappeler aux participants les points suivants.

Veuillez attendre que je vous donne la parole avant de vous exprimer. Pour ceux d'entre vous qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro et veuillez vous mettre en sourdine quand vous n'avez pas la parole. Au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal d'interprétation voulu: parquet, anglais ou français. Je tiens également à rappeler que toutes les observations doivent être adressées à la présidence.

J'aimerais prendre un moment pour souhaiter la bienvenue à notre prochain groupe de témoins. Nous accueillons M. John Stapleton, directeur principal d'Open Policy; Mme Jasmine Toor, vice-présidente des Affaires publiques chez Professionnels hypothécaires du Canada; et M. Peter Drobina, vice-président du Tax and Incentives Committee au National Apartment Council.

Un maximum de cinq minutes vous sera accordé pour votre déclaration liminaire.

Monsieur Stapleton, nous commencerons par vous.

John Stapleton (directeur principal, Open Policy, à titre personnel): Merci beaucoup, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité, de m'avoir invité. C'est un privilège.

Je voudrais parler de la production automatisée des déclarations de revenus, mais sous un angle légèrement différent de celui habituellement adopté.

Comme nous le savons, pour la plupart des Canadiens, remplir une déclaration de revenus revient à déterminer combien d'argent nous devons au gouvernement, mais pour de nombreux Canadiens à faible revenu, comme vous le savez également, il s'agit de déterminer combien d'argent le gouvernement leur doit, et cette distinction est cruciale.

Sur plusieurs décennies — en fait, depuis 1978 —, nous avons mis en place un système de sécurité du revenu dans lequel la production d'une déclaration de revenus est devenue la porte d'accès aux prestations. Les personnes qui n'ont pas d'impôt sur le revenu à verser doivent néanmoins produire une déclaration pour recevoir de l'argent destiné à les aider à subvenir à leurs besoins fondamentaux. Nous avons fait de la production d'une déclaration de revenus une condition pour recevoir des prestations, même lorsqu'il n'y a pas d'impôt à payer.

J'ai quatre observations à formuler au cours des quatre prochaines minutes.

La première prend la forme d'une question: que sait déjà le gouvernement? J'ai dressé une liste, que vous avez sous la main, de 43 éléments d'information. Cela ressemble à la déclaration de revenus habituelle que nous remplissons tous, ou que la plupart d'entre nous remplissent. Il s'agit de la simple déclaration à laquelle les Canadiens sont confrontés lorsqu'ils naviguent dans le processus de déclaration de revenus et de prestations. Les éléments ne s'appliquent pas tous à tout le monde, comme nous le savons, et certains se chevauchent, mais bon nombre d'entre eux sont des renseignements que les gouvernements possèdent déjà: l'âge, le revenu de pension, le revenu d'emploi déclaré sur divers feuillets T, les prestations gouvernementales et l'impôt retenu à la source. Autrement dit, nous exigeons fréquemment des gens qu'ils communiquent au gouvernement ce qui lui a déjà été communiqué, pas toujours à l'ARC, mais au gouvernement en général.

Bien sûr, il existe des circonstances dont le gouvernement ne peut avoir connaissance sans les demander, mais nous pouvons certainement faire la distinction entre les renseignements dont nous avons véritablement besoin de la part des particuliers et ceux qui figurent déjà dans les dossiers gouvernementaux. Prenez ces 43 éléments. Pour les personnes à faible revenu et dont la situation est simple, cette distinction devrait constituer le point de départ de la production automatisée des déclarations de revenus.

Deuxièmement, la complexité n'est pas la solution. Certains nous disent que notre régime fiscal est trop complexe pour permettre la mise en place de la production automatisée. L'Institut C.D. Howe a fait cette analyse, et il n'a pas tort.

Notre régime fiscal comporte un ensemble extraordinaire de déductions, de crédits, d'exemptions et de prises en compte de la situation familiale. Il n'est pas possible de produire toutes les déclarations à partir des renseignements déjà disponibles, mais j'aimerais renverser cet argument: si notre régime fiscal est trop compliqué pour être automatisé pour les personnes dont la situation financière est simple, peut-être que le problème auquel nous sommes confrontés n'est pas l'automatisation, mais le régime fiscal lui-même. L'existence de déclarations de revenus complexes ne justifie pas d'exiger des personnes dont la situation est simple qu'elles les remplissent.

La troisième remarque prend à nouveau la forme d'une question: que doit vraiment savoir le gouvernement, et à quel moment doit-il le savoir? Les gouvernements s'attendent de plus en plus à ce que les gens signalent les changements de situation matrimoniale, d'adresse, de composition du ménage et d'autres circonstances personnelles. Certains de ces renseignements sont essentiels. L'état civil peut avoir une incidence sur les prestations et une adresse est nécessaire pour communiquer avec les gens, mais nous devrions répondre à trois questions: que doit véritablement savoir le gouvernement, quand doit-il le savoir et que devrait-il se passer lorsqu'une personne omet de signaler un changement à temps?

Bien sûr, ces questions n'ont pas toutes la même importance. Une personne qui a déménagé, qui s'est séparée de son conjoint, qui a perdu son emploi ou qui a traversé une crise familiale peut ne pas considérer la mise à jour des dossiers gouvernementaux comme sa priorité absolue. Il est compréhensible que le gouvernement veuille disposer de renseignements exacts, mais cela ne justifie pas d'imposer une obligation de déclaration continue et inutile à des personnes qui vivent peut-être déjà une situation difficile. Nous devrions examiner si chaque obligation de déclaration est nécessaire. Il est certain que les 43 questions figurant sur la déclaration de revenus ne sont pas nécessaires pour les crédits remboursables. Nous devrions examiner si les délais sont proportionnés et si les conséquences du non-respect de ces obligations sont équitables.

Enfin, je m'interroge sur l'attribution de la responsabilité en cas d'erreurs. Qui est responsable lorsque le gouvernement commet une erreur? Le projet de loi C-31 permettrait à l'ARC de préparer des déclarations pour certaines personnes admissibles qui n'ont pas produit de déclaration, ce qui est une orientation bienvenue; toutefois, le paragraphe 150(1.6) proposé soulève également une préoccupation quant au traitement d'erreurs ou d'omissions comme de fausses déclarations attribuables à une personne qui omet de corriger les renseignements figurant sur une déclaration préparée par l'ARC. Réfléchissez à ce que cela signifie. Le gouvernement prépare une déclaration à partir des renseignements dont il dispose. Il envoie un avis au particulier, qui risque d'en subir les conséquences s'il ne détecte pas une erreur et ne la corrige pas.

Il existe certes des garanties et des possibilités de réponse, mais ces garanties doivent être effectives pour les personnes qui doivent déménager fréquemment, qui ont de la difficulté à recevoir leur courrier, qui ont du mal à comprendre la correspondance officielle ou qui ne comprennent tout simplement pas que le gouvernement peut, dans certains cas, commettre une erreur. Si le gouvernement assume la responsabilité de produire une déclaration de revenus, il doit également accepter une part appropriée de la responsabilité de s'assurer qu'elle est exacte.

● (1110)

En conclusion, je suis favorable à la production automatique des déclarations, mais il ne faut pas en évaluer la réussite uniquement au nombre de déclarations supplémentaires traitées ou produites par l'ARC, mais plutôt au fait que les personnes...

La présidente: Merci, monsieur Stapleton. Je vais devoir vous arrêter là. Les cinq minutes sont écoulées.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Toor pour cinq minutes.

Jasmine Toor (vice-présidente, Affaires publiques, Professionnels hypothécaires du Canada): Merci, madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je m'appelle Jasmine Toor. Je suis ici au nom de Professionnels hypothécaires du Canada, qui représente les courtiers hypothécaires, les prêteurs, les assureurs et d'autres professionnels qui aident les Canadiens à accéder au financement du logement.

Nous nous réjouissons de plusieurs mesures annoncées dans la mise à jour économique du printemps et prévues dans le projet de loi C-31 qui renforcent le système de financement du logement au Canada et qui élargissent les choix offerts aux consommateurs. Nous appuyons en particulier la décision d'autoriser les assureurs hypothécaires privés à assurer des immeubles résidentiels comptant jusqu'à huit logements, ce qui modifie la définition d'un immeuble résidentiel, qui passe de quatre à huit logements.

La réglementation fédérale actuelle en matière d'assurance hypothécaire fixe à quatre le nombre de logements pouvant être assurés dans une propriété. Quiconque achète un immeuble de plus de quatre logements n'a donc pas accès à des prêts hypothécaires assurés, dont les taux d'intérêt sont généralement inférieurs à ceux des prêts hypothécaires commerciaux que l'acheteur est donc obligé de contracter.

À un moment où le gouvernement cherche à accroître l'offre de logements et à réduire les coûts liés à la construction de nouveaux logements, l'augmentation du nombre de logements dans une même propriété pouvant faire l'objet d'une assurance hypothécaire rendra donc la construction et la possession d'immeubles résidentiels plus intéressantes sur le plan financier, car les propriétaires auront accès aux taux d'intérêt inférieurs des prêts hypothécaires assurés. Ce changement concret peut aider à débloquer des financements pour les petits projets de construction d'immeubles à logements multiples — le genre de « logements intermédiaires manquants » dont le Canada a un besoin urgent. Il offre aux prêteurs et aux emprunteurs plus d'options qui peuvent rendre plus viables des projets de construction d'immeubles à logements locatifs multiples de plus petite taille.

Nous appuyons aussi l'augmentation de la capacité de financement et d'assurance hypothécaire proposée dans la section 7 du projet de loi C-31.

L'article 266 relève le plafond de la garantie maximale des titres. Tous les prêteurs hypothécaires ne se financent pas au moyen des dépôts. Nombre d'entre eux s'appuient sur la titrisation pour être concurrentiels. L'augmentation de la capacité peut favoriser la diversification du marché des prêteurs et une concurrence accrue, et élargir les choix pour les Canadiens. Une concurrence accrue peut, en fait, aider les Canadiens à accéder à un financement plus avantageux.

L'article 267 fait passer le montant total du solde impayé du principal des prêts de 300 à 500 milliards de dollars. Cela accroît la capacité du secteur privé d'offrir des prêts hypothécaires assurés et favorise la concurrence entre les assureurs hypothécaires et les prêteurs qui comptent sur leur couverture.

Ce sont là autant de mesures positives en faveur d'un marché hypothécaire plus concurrentiel, d'une capacité accrue et d'un choix plus vaste pour les Canadiens.

Je tiens également à remercier le Comité de son leadership continu et, en particulier, de la recommandation 44 de son récent rapport prébudgétaire. Cette recommandation reconnaît la nécessité de « renforcer les efforts de lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et la criminalité financière grâce à une meilleure coordination entre les gouvernements, les services répressifs et les institutions financières ». Nous ajouterions les courtiers hypothécaires à cette liste, car ils constituent un élément essentiel du financement hypothécaire au Canada.

Dans ce rapport, le Comité souligne aussi que le gouvernement fédéral doit mettre en place un outil de vérification des revenus par l'ARC, avec le consentement des contribuables, pour aider à prévenir la fraude hypothécaire. Les Professionnels hypothécaires du Canada, de concert avec d'autres associations, comme l'Association des banquiers canadiens, l'Association des compagnies d'assurance hypothécaire et titres du Canada et l'Association canadienne des coopératives financières, militent dans ce sens depuis des années. Nous remercions le Comité de reconnaître expressément qu'il est important d'avancer dans ce dossier.

Le gouvernement fédéral s'est engagé pour la première fois dans l'Énoncé économique de l'automne 2024 à développer la vérification des revenus. Une des mesures les plus concrètes que le gouvernement fédéral puisse prendre consiste à adopter un système numérique sécurisé permettant à l'ARC de vérifier les revenus avec le consentement de l'emprunteur et en prévoyant les mesures de protection des renseignements personnels voulues. Le processus hypothécaire en deviendrait plus fiable. Cette vérification aiderait à lutter contre la fraude hypothécaire, on s'en remettrait moins à des documents susceptibles d'être modifiés ou falsifiés, il y aurait moins de formalités administratives inutiles pour les Canadiens, et les prêteurs auraient plus confiance dans les renseignements qu'ils utilisent pour prendre des décisions relatives aux prêts.

● (1115)

Notre message aujourd'hui est simple: les Professionnels hypothécaires du Canada appuient les mesures qui accroissent la capacité de financer et d'assurer les prêts hypothécaires. Un système de financement du logement solide passe par un éventail diversifié de prêteurs et d'assureurs qui permette aux Canadiens d'avoir accès à un financement concurrentiel et à une vraie gamme de choix. Nous encourageons le gouvernement à mener à bien ces mesures en donnant suite à la recommandation du Comité sur la vérification des revenus.

● (1120)

La présidente: Merci, madame Toor. Cela conclut les cinq minutes.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Drobina pour cinq minutes.

Peter Drobina (vice-président, Tax and Incentives Committee, National Apartment Council): Merci, madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui.

Je m'appelle Peter Drobina. Je suis directeur de la Fiscalité immobilière fédérale chez Ryan ULC et vice-président du Tax and Incentives Committee du National Apartment Council. Je témoigne au nom du NAC, qui représente les fournisseurs de logements locatifs du secteur privé au Canada.

Mon expérience professionnelle porte sur l'autocotisation de la TPS, l'évaluation immobilière et les litiges fiscaux. J'ai passé près de 13 ans au sein du programme d'évaluation immobilière de l'Agence du revenu du Canada. Depuis quatre ans, je travaille chez Ryan ULC, où je conseille des promoteurs immobiliers spécialisés dans le logement locatif, partout au Canada, sur leurs obligations en matière d'autocotisation de la TPS, sur les remises de loyer, sur les réévaluations de l'ARC et sur les litiges fiscaux.

Le message principal que le NAC et moi-même souhaitons transmettre est simple. L'offre de logements locatifs au Canada est principalement le fait de fournisseurs du secteur privé, qui jouent un rôle clé pour ce qui est de répondre à nos besoins actuels et futurs en matière de logement. Pour produire le nombre d'habitations que la SCHL juge nécessaire, le secteur a besoin de règles fiscales administratives claires, prévisibles et cohérentes, afin que des capitaux privés continuent d'affluer dans la construction de nouveaux logements.

Premièrement, il faut plus de cohérence et de transparence dans l'autocotisation de la TPS et dans les méthodes d'évaluation de l'ARC.

Nos membres constatent des variations importantes dans la façon dont les évaluateurs de l'ARC calculent la juste valeur marchande des immeubles locatifs nouvellement construits. Ils relèvent notamment des interprétations de la loi, des méthodes d'évaluation et des hypothèses différentes dans des situations comparables. Ces différences entraînent beaucoup de contestations de réévaluations. Or, la résolution de ces litiges peut prendre des années, immobiliser des capitaux considérables et nécessiter des ressources importantes de la part du contribuable et de l'ARC. Des règles plus claires, des pratiques plus cohérentes et des consultations plus approfondies sur les changements apportés à la politique d'évaluation sont nécessaires pour réduire ces coûts et régler plus rapidement les litiges sur le calcul de la juste valeur marchande aux fins de la TPS.

Nous constatons un problème semblable au sujet de la bonification du remboursement de la TPS annoncée en septembre 2023 pour les immeubles d'habitation locatifs. L'incertitude quant à la façon dont l'ARC détermine le moment où la construction commence peut mener à des résultats sensiblement différents, selon la date de début de projet retenue par l'ARC. Afin d'éviter ce précipice fiscal, le NAC est favorable à des lois et à des interprétations claires et objectives en matière d'admissibilité, y compris à des règles de transition par étapes, au besoin.

Il ne s'agit pas simplement de questions fiscales techniques. Des dettes importantes au titre de la TPS arrivent au pire moment du cycle de vie d'un projet locatif, c'est-à-dire lorsque la construction est terminée, le capital est entièrement engagé et l'immeuble n'a pas encore atteint un taux d'occupation stabilisé. Lorsque ces obligations font l'objet d'un litige pendant des années, elles immobilisent des capitaux et les ressources de consommateurs qui pourraient autrement favoriser la construction d'autres logements locatifs.

Deuxièmement, nous reconnaissons la nécessité de doter l'ARC de pouvoirs efficaces en matière de vérification et de collecte d'information, mais le renforcement de ces pouvoirs doit aussi s'accompagner de plus de transparence et de responsabilisation de la part de l'ARC.

Les fournisseurs de logements locatifs ont besoin d'une communication claire et rapide lorsque l'ARC modifie ses politiques, ses interprétations législatives ou ses méthodes d'évaluation, afin de comprendre la législation fiscale et de s'y conformer pleinement. Par ailleurs, les changements importants doivent être préparés en consultant véritablement le secteur du logement locatif et les professionnels de l'évaluation. L'objectif devrait être d'appliquer efficacement la loi, tout en veillant à ce que, dans ses évaluations, l'ARC fasse preuve de transparence et de plus de cohérence, et qu'elle applique des normes de qualité supérieure.

Mon troisième point porte sur le projet de loi C-31, qui propose de relever les seuils fixés pour les procédures informelles de la Cour de l'impôt. Cette mesure pourrait être utile, mais elle n'aura qu'une incidence limitée sur les gros litiges relatifs à la TPS, qui sont courants dans le secteur du logement locatif. Le secteur demande la mise en place d'un processus informel de règlement des différends applicable aux litiges concernant la juste valeur marchande des immeubles aux fins de la TPS. Ce processus permettrait de traiter et de résoudre raisonnablement et plus rapidement les divergences entre les évaluations des contribuables et de l'ARC, sans qu'il faille recourir à des procédures formelles de règlement des différends longues et coûteuses.

Enfin, il faut replacer ces situations et ces questions administratives dans le contexte plus général de l'offre de logements au Canada. Le NAC préconise un programme d'investissement modernisé axé sur la construction d'immeubles résidentiels à logements multiples, un programme ciblé de report des gains en capital pour favoriser le réinvestissement dans le logement locatif, et des programmes de financement de la SCHL qui soient plus prévisibles. Ces mesures visent à améliorer la faisabilité des projets et à maintenir l'afflux de capitaux privés dans la construction de nouveaux logements locatifs.

Je souhaite présenter au Comité quatre demandes concrètes. Premièrement, améliorer la transparence et la cohérence dans l'administration de la TPS par l'ARC et dans ses pratiques d'évaluation. Deuxièmement, établir des règles d'admissibilité claires et objectives pour le remboursement bonifié relatif aux logements locatifs, et les assortir de mesures de transition ou par étapes appropriées. Troisièmement, veiller à ce que l'élargissement des pouvoirs de l'ARC en matière de collecte de renseignements s'accompagne de plus de cohérence, de responsabilisation et de qualité dans ses vérifications et de ses réévaluations. Quatrièmement, continuer d'améliorer les mesures fédérales relatives à l'imposition et au financement pour que plus de capitaux privés aillent à la construction de nouveaux logements locatifs.

Le fil conducteur, c'est la certitude. Le logement locatif nécessite des investissements et une planification à long terme. Une administration fiscale prévisible réduit les risques, elle favorise les décisions en matière d'investissement et, en fin de compte, elle permet d'accroître l'offre de logements.

Je vous remercie, madame la présidente.

La présidente: C'est parfait. Merci beaucoup, monsieur Drobina.

● (1125)

[*Français*]

Monsieur Lefebvre, vous avez la parole pour six minutes.

Eric Lefebvre: Merci, madame la présidence.

Je remercie les trois témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Monsieur Drobina, vous avez travaillé à l'Agence du revenu du Canada, ou ARC. Aujourd'hui, vous travaillez auprès des promoteurs immobiliers du marché locatif. Je voudrais savoir ce qu'il faudrait changer pour améliorer la qualité, la transparence et la responsabilisation des réévaluations de la TPS-TVH effectuées par l'ARC, particulièrement lorsque le programme d'évaluation immobilière de l'ARC est en cause.

[*Traduction*]

Peter Drobina: Selon moi — et je travaille depuis 17 ans dans le secteur sur des questions relatives à la TPS des deux côtés —, il y a un manque de responsabilisation et de contrôles de la qualité une fois que la loi est interprétée et que les normes d'évaluation lui sont appliquées. À mon avis, cela pose le problème de l'application de la loi aux normes d'évaluation et sa mise en adéquation avec les données du marché issues des transactions.

Je tique, par exemple, quand un vérificateur fait une réévaluation erronée d'un million de dollars. Si cette réévaluation est contestée au cours des trois années suivantes et que la Cour de l'impôt décide qu'elle était erronée, le vérificateur initial ou le chef d'équipe ne dispose d'aucun mécanisme de rétroaction pour améliorer ses processus ou ses interprétations afin d'éviter l'évaluation problématique suivante. Un dossier de vérification doit donc comporter un délai et un relevé des frais connexes engagés tout au long des procédures de vérification, d'appel et d'imposition, jusqu'à ce que le problème soit résolu. De cette façon, nous disposerions de statistiques sur les responsables de ces problèmes et sur la manière de les régler plus rapidement, ce qui éliminerait le temps perdu dans ces litiges et les frais importants supportés tant par le contribuable que par le gouvernement fédéral.

[*Français*]

Eric Lefebvre: Merci beaucoup.

J'aimerais savoir comment le programme d'évaluation immobilière de l'ARC devrait collaborer avec les professionnels de l'évaluation et les intervenants du marché locatif lors de l'élaboration ou de la modification des méthodes d'évaluation. Comment pourrait-on travailler davantage en collaboration?

[*Traduction*]

Peter Drobina: Cela commence par toute forme de collaboration ou de consultation. Au cours de mes 17 dernières années, je n'ai été au courant que d'un seul exposé sur un programme public d'évaluation immobilière présenté à l'Institut canadien des évaluateurs et concernant des questions relatives à la TPS sur les résidences pour aînés. J'en invite les membres à siéger aux comités des normes d'évaluation ou à collaborer avec l'industrie et à s'intéresser à ce qu'elle vit aujourd'hui et à ce que le marché dit aujourd'hui, car leurs évaluations, leurs hypothèses et leurs méthodologies reposent plus sur leur manque de connaissance du marché que sur leurs consultations avec l'industrie et leur compréhension de ce qui se passe actuellement sur un marché locatif difficile.

[*Français*]

Eric Lefebvre: Monsieur Drobina, vous avez une grande expérience en matière d'évaluation. Selon vous, quel élément l'ARC devrait-elle prendre en compte pour établir la juste valeur marchande des nouveaux immeubles d'appartements locatifs, à des fins d'une vente présumée, en vertu de l'article 191 de la Loi sur la taxe d'accise?

[*Traduction*]

Peter Drobina: Le problème est que les lois actuelles comportent des dispositions sur les ventes présumées lorsqu'un immeuble locatif doit être utilisé à des fins personnelles, ce qui se produit, selon la définition de la Cour, sur le marché primaire où ce bien est assujetti à l'impôt. En raison du manque de transactions sur le marché primaire, les évaluations de l'ARC et les évaluations externes doivent reposer sur le marché secondaire et utiliser des ventes exonérées d'habitations existantes pour appliquer la loi et estimer la valeur des nouveaux projets locatifs. Des rajustements doivent être faits entre le marché primaire et le marché secondaire, et ils posent de nombreux problèmes au secteur.

De plus, l'ARC semble ignorer que le risque associé à la fourniture réputée à soi-même lorsqu'un bâtiment locatif est neuf et inoccupé est beaucoup plus élevé que dans le cas d'un immeuble existant entièrement occupé et non assujetti à l'impôt. Il y a une différence entre examiner les transactions d'un marché et les appliquer à la loi sur la fourniture réputée à soi-même, ce qui explique que celle-ci doit avoir lieu lorsque la première occupation a lieu.

[*Français*]

Eric Lefebvre: Madame la présidente, combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Il vous reste une minute et demie.

Eric Lefebvre: Merci.

Madame Toor, j'aimerais savoir si, selon vous, le plafond actuel établi par la Société canadienne d'hypothèques et de logement constitue réellement un obstacle important à l'accessibilité à la propriété aujourd'hui.

[*Traduction*]

Jasmine Toor: Compte tenu du mode de financement des prêts hypothécaires, en particulier à l'heure actuelle, nous constatons… Avant, dans bien des cas — j'ai souscrit des prêts hypothécaires auprès d'une banque —, nous constations une concurrence des prêteurs non bancaires en matière de taux. À l'heure actuelle, ces prêteurs sont moins à mesure de soutenir la concurrence. En fait, cela réduit le choix des Canadiens et donne souvent lieu à des taux d'intérêt plus élevés. C'est ce que nous observons sur le terrain et ce que me disent aussi des courtiers dans tout le pays.

● (1130)

[*Français*]

Eric Lefebvre: Est-ce que vous pensez que, si on augmente la capacité de financement hypothécaire sans augmenter suffisamment l'offre de logements, il existe un risque que davantage de capacité d'emprunt se traduise par des prix plus élevés, plutôt que par davantage de logements sur le marché?

[*Traduction*]

Jasmine Toor: Je ne crois pas que ces deux éléments soient liés de cette façon. Je pense que le gouvernement prend les bonnes mesures, comme l'augmentation des prêts hypothécaires assurés par le secteur privé, pour accroître l'offre de logements, ainsi que…

La présidente: Merci, madame Toor. Nous devons en rester là.

[*Français*]

Merci, monsieur Lefebvre.

[*Traduction*]

Madame Martin, nous allons vous accorder six minutes.

[*Français*]

Danielle Martin (University—Rosedale, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

[*Traduction*]

J'aimerais commencer par M. Stapleton.

Je vous remercie de votre présence. Je suis ravie d'approfondir un peu la question de la déclaration de revenus automatique, qui constitue une mesure si importante pour les personnes à faible revenu dans tout le pays.

Je tiens à bien comprendre votre point de vue sur les nombreuses données recueillies dans une déclaration de revenus. Laissez-vous entendre que, dans le cadre d'une déclaration de revenus automatique, il devrait y avoir un formulaire encore plus simplifié à soumettre, en particulier dans le cas d'une déclaration réputée? Pouvez-vous nous donner un peu plus de détails sur ce que vous proposez? Pensez-vous que cette approche nécessiterait de modifier des propositions du projet de loi ou qu'elle concernerait plus la mise en oeuvre?

John Stapleton: Je vais d'abord répondre à la dernière question. Je pense que cela concerne surtout la mise en œuvre, à l'exception des questions relatives à ce qui se passe en cas d'erreurs et de la question de savoir qui les corrigera.

Oui, parce que nous posons ces 43 questions qui mènent à la ligne 236 du formulaire de déclaration des revenus, qui porte sur le revenu familial net ajusté, le RFNA. Il s'agit, bien sûr, de la ligne sur laquelle les crédits remboursables sont calculés pour chaque personne. Nous posons un certain nombre de questions. Nous demandons à des personnes à très faible revenu si elles retirent de l'argent d'un fonds enregistré de revenu de retraite, un FERR, qu'elles n'ont pas. Nous posons beaucoup de questions très marginales pour savoir si elles ont droit à d'autres déductions. Je remplis beaucoup de déclarations de revenus de personnes à faible revenu. Je peux vous dire que, vu les nombreux termes utilisés et les multiples questions posées, elles n'ont aucune idée de ce qu'on leur demande vraiment. Il faut leur expliquer le formulaire.

Pour mon deuxième point, qui me semble plus important, penchons-nous un instant sur les bénéficiaires de l'aide sociale dans tout le Canada. Tous reçoivent un feuillet T5007 qui leur indique exactement à combien s'élèvent les prestations d'aide sociale qui leur ont été versées. Je peux vous dire qu'à l'heure actuelle, les administrations — je ne parle pas nécessairement de l'ARC, mais des administrations — connaissent les réponses. Pour tous les bénéficiaires de l'aide sociale ou de l'aide au revenu, elles connaissent les réponses à 41 des 43 questions posées. Elles les connaissent plus rapidement que le gouvernement fédéral. Il y a tellement d'éléments qui pourraient être clarifiés par un simple partage de l'information qui permettrait de régler les problèmes de confidentialité et d'intégrer dans le système un grand nombre de personnes qui ne produisent pas de déclaration de revenus.

Encore une fois, comme vous l'avez demandé, il y a énormément de renseignements — nous pouvons passer en revue tous ceux qui figurent sur la liste devant vous, si vous le souhaitez — qu'il n'est pas nécessaire de demander aux personnes à faible revenu.

Danielle Martin: Ce sont des points très importants. La question du partage intergouvernemental des données a été soulevée par plus d'un témoin — en ce qui concerne l'évaluation de l'invalidité, par exemple. On peut supposer qu'il faudrait examiner d'autres lois pour que la transmission de ces renseignements puisse se faire de manière réciproque entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Je comprends parfaitement votre argument. Je me demande à quoi pourrait ressembler une version simplifiée qui garantirait que le gouvernement obtienne les renseignements nécessaires, mais uniquement les renseignements nécessaires. Merci.

Monsieur Drobina, je représente une circonscription urbaine qui compte de nombreux locataires. En m'entretenant avec certains d'entre eux, j'ai constaté qu'ils ne semblent pas savoir au juste où nous avons un problème d'offre de logements locatifs et où il s'agit principalement d'un problème d'abordabilité. Je parle du centre-ville de Toronto en ce moment même. Je ne peux pas me prononcer pour le reste du pays.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les mesures à prendre pour que nous ne nous limitions pas, dans le secteur du logement locatif, à la construction de nombreux logements que les gens n'ont pas les moyens de louer? Nous devons faire en sorte de construire suffisamment de logements locatifs abordables. Y a-t-il des modifications fiscales ou d'autres changements à apporter aux politiques et à la réglementation fédérales qui, selon vous, nous aideraient à garantir que les logements locatifs que nous construisons soient abordables et que nous avons en place des mesures incitatives pour convertir des logements grâce à des mécanismes créatifs? Je pense notamment aux fiducies foncières communautaires et aussi aux coopératives qui achètent des logements existants et font en sorte qu'ils soient abordables pour les locataires.

● (1135)

Peter Drobina: Du côté de l'offre, les fournisseurs de logements locatifs ont réagi à la bonification du remboursement de la TPS annoncée en septembre 2023. Il s'agissait aussi d'un marché où le capital de prêt était relativement peu coûteux. La demande de logements locatifs était élevée. Le secteur a réagi en construisant plus de logements, au point qu'aujourd'hui — et depuis environ un an ou un an et demi —, nous avons un excédent de logements locatifs dans les grandes villes et les petites localités.

Le problème de l'abordabilité est une autre question. Il ne suffit pas de pouvoir fournir des logements. Il faut le faire à des loyers abordables. Or, à cet égard, la TPS et toute autre taxe, les frais d'aménagement ou les redevances jouent un rôle important. Des études montrent qu'environ 30 % du coût de la mise en marché des logements locatifs au Canada peut être attribué à différents frais et taxes.

Je salue la bonification du remboursement de la TPS pour immeubles d'habitation locatifs. J'aimerais beaucoup que cette mesure s'applique aux logements locatifs mis sur le marché aujourd'hui et...

La présidente: Merci, monsieur Drobina. Nous allons devoir en rester là.

Merci, madame Martin.

[*Français*]

Nous allons poursuivre avec M. Garon pour six minutes.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Monsieur Stapleton, mon impression, c'est qu'il y a déjà beaucoup de pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques qui offrent une forme ou une autre de préremplissage ou de remplissage automatique des déclarations de revenus. On sait qu'il y a, de façon générale, des pas qui ont été faits ces dernières années en ce qui concerne le préremplissage. Là, on veut mettre en place le remplissage automatique pour une certaine portion de la clientèle. Ça m'apparaît comme étant une politique très consensuelle.

Savez-vous combien de pays font le remplissage automatique? Qu'est-ce qui explique que le Canada soit en retard aujourd'hui à cet égard?

[*Traduction*]

John Stapleton: Je ne sais pas combien. Je sais toutefois qu'au Royaume-Uni et au Danemark en particulier, on envoie aux gens des formulaires préremplis. Il y est déjà répondu aux 43 questions, par exemple, ou à une liste semblable de questions — celles dont on connaît la réponse. On envoie le formulaire au contribuable et on lui pose une seule question: est-ce exact? Y a-t-il une erreur quelque part? Cela lui donne la possibilité de n'intervenir que de manière exceptionnelle. Nous ne procédons pas ainsi au Canada.

Y a-t-il une raison qui nous en empêche? Il y a deux raisons concrètes. La première concerne le nombre de questions et la nécessité de répondre à quantité de questions qui n'ont tout d'abord pas lieu d'être, mais qui sont prévues dans la loi. Nous devons les poser et y répondre. La seconde concerne le choix du moment. Quand avons-nous réellement besoin de connaître ces renseignements? D'autres pays sont plus conciliants. Ils font preuve de plus de souplesse en disant: « Eh bien, faites-nous savoir dans un certain délai ce qui a changé. » Ils ne demandent pas d'obtenir une réponse immédiate, contrairement à notre système qui dira: « Si votre état civil a changé, nous devons le savoir immédiatement », etc.

Ce sont les deux principaux problèmes: trop de questions qui n'ont rien à voir avec les crédits remboursables et une approche un peu trop rigide du point de vue des délais.

● (1140)

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Je vous remercie.

L'Agence du revenu du Canada, ou ARC a eu des problèmes récemment, disons. Elle a fait beaucoup d'erreurs. Nous recevons à nos bureaux des gens qui ont des problèmes majeurs avec l'ARC. Il y a certaines entreprises privées qui font des déclarations de revenus et qui me disent que, quand elles présentent leur déclaration de revenus, elles sont responsables de ce qu'elles y ont écrit. Ces gens nous disent parfois être inquiets du fait que l'ARC peut faire des erreurs et, par la suite, faire une forme d'audit pour corriger sa propre erreur, changer les montants des allocations et des crédits d'impôt, etc.

Ma question est la suivante: si on fait le préremplissage ou le remplissage — surtout automatique — de la déclaration de revenus, si l'agence fiscale fait une erreur dans le remplissage automatique, est-ce qu'il y a une sorte d'amnistie pour ces types d'erreurs qui est offerte à la personne qui bénéficie du remplissage automatique?

[*Traduction*]

John Stapleton: Je crois que, dans d'autres pays, la responsabilité est partagée. Dans notre système, la responsabilité incombe entièrement au particulier. Par exemple, si vous ne recevez pas votre formulaire T5 par la poste ou par courriel, mais que l'ARC l'a en sa possession, il y a bien sûr une erreur. Vous n'avez pas pu la corriger parce que vous n'avez jamais reçu l'information. Nous pouvons travailler ensemble. Autrement dit, si l'ARC prend son rôle au sérieux, qu'elle envoie ce qu'elle doit envoyer et qu'elle fait de son mieux, c'est alors au particulier qu'il incombe de fournir l'information.

L'autre aspect de votre question est en réalité le suivant: que se passe-t-il si l'interprétation de l'ARC diffère de la vôtre? C'est ce que nous observons tout le temps lorsqu'il s'agit de sommes en espèces.

[*Français*]

Jean-Denis Garon: En fait, si vous me le permettez, je vous dirais que ce n'est même pas ça. C'est que l'ARC fait beaucoup d'erreurs. Je crains qu'elle puisse faire le remplissage automatique avec certaines données, certaines réponses aux questions, mais que, par la suite, elle se rende compte qu'elle a fait des erreurs et qu'elle puisse alors changer les calculs et les montants auxquels les personnes ont droit.

J'ai peur que l'Agence remplisse mal les déclarations et que, par la suite, elle punisse les contribuables pour ses propres erreurs. Ce que je me demande, c'est s'il existe des mécanismes pour protéger les contribuables, surtout qu'il y a des contribuables vulnérables qui vont bénéficier de cette politique. Est-ce qu'il y a des mécanismes pour prévoir ça?

[*Traduction*]

John Stapleton: Tout à fait. Il devrait y avoir des mécanismes qui permettent, dans certains cas, de radier des montants ou, si une personne doit de l'argent à l'Agence du revenu du Canada, d'étaler le remboursement sur une très longue période, afin qu'elle ne se heurte pas à ce genre de difficultés.

Il y a aussi la question des normes — par exemple, les normes, comme je l'ai mentionné, pour les espèces. Si une gardienne d'enfants utilise les espèces qu'elle a reçues pour faire l'épicerie en rentrant chez elle, l'ARC ne tiendra pas compte de cette dépense, car elle dira n'en avoir aucune trace. Je pense qu'elle doit faire preuve de beaucoup plus de souplesse par rapport à ce qu'elle est en mesure d'accepter et par rapport aux normes appliquées aux personnes, surtout aux personnes à faible revenu...

La présidente: Merci, monsieur Stapleton. Je vais devoir vous arrêter là.

[*Français*]

Merci, monsieur Garon.

[*Traduction*]

Nous allons maintenant donner la parole à M. Guglielmin pour cinq minutes.

Michael Guglielmin: Merci, madame la présidente.

Merci, mesdames et messieurs, de vos témoignages jusqu'ici.

L'accès à des logements abordables est un sujet très important. On ne peut pas entrer dans une boulangerie ou une épicerie — certainement à Vaughan et, j'en suis sûr, dans le reste du pays — sans avoir ce sujet en tête, surtout pour les jeunes ou les familles qui s'agrandissent et qui essaient de trouver un logement convenable.

Madame Toor, selon un nouveau sondage de Remax, 65 % des Canadiens seraient prêts à faire au moins un compromis majeur pour pouvoir se permettre une habitation plus durable. Ainsi, 63 % seraient prêts à déménager ailleurs. Plus de 60 % citent l'accessibilité financière comme facteur qui influe sur le choix de l'endroit où ils achèteraient. En outre, des personnes prennent un deuxième emploi ou demandent l'aide de leur famille.

D'après ce que vos membres observent, les Canadiens sont-ils maintenant contraints de faire plus de sacrifices financiers pour obtenir des prêts hypothécaires?

● (1145)

Jasmine Toor: Il faut consentir beaucoup de sacrifices pour obtenir un prêt hypothécaire — je parle d'expérience, car j'ai moi-même acheté une maison et obtenu un prêt, et j'ai même accordé des prêts hypothécaires —, surtout si l'on fait un versement initial de 20 %.

Heureusement, nous disposons d'instruments tels que les prêts hypothécaires assurés. Je pense que le gouvernement a apporté des changements tout à fait essentiels à cet égard. Nous faisons partie des associations qui ont milité pour que le plafond des prêts hypothécaires assurés soit porté à 1,5 million de dollars et pour que des amortissements sur 30 ans soient offerts. Nous aimerions beaucoup que des périodes d'amortissement de 30 ans soient accordées à tous les emprunteurs qui contractent un prêt hypothécaire assuré. Ces mesures ont des résultats très positifs et elles aident, je l'espère, des personnes qui n'y parvenaient pas à accéder à la propriété. Elles leur permettent de verser un acompte moins élevé à l'achat d'une maison. En Ontario, plus particulièrement, nous constatons que l'allègement de la TVH a un effet important pour les emprunteurs.

Nous espérons que d'autres mesures de ce genre seront adoptées. Je pense que nous sommes sur la bonne voie. Évidemment, les effets réels de tous ces changements ne se feront sentir qu'après un certain temps.

Michael Guglielmin: Lorsque vos membres voient une jeune personne ou un jeune couple se faire refuser un premier prêt hypothécaire, quelle en est la principale raison? S'agit-il des critères de simulation de crise ou de l'endettement du ménage, ou est-ce que leurs revenus n'augmentent pas parallèlement aux coûts du logement?

Jasmine Toor: Je dirai que la principale… Il est très difficile d'obtenir un prêt hypothécaire au Canada. Les critères de simulation de crise existent certainement pour une raison. Ils protègent les emprunteurs, notamment contre les fortes hausses des taux d'intérêt observées après la pandémie, et ils ont, de fait, empêché que des gens perdent leur maison. C'est donc une mesure utile.

Pour obtenir un prêt pour l'achat d'une habitation, il faut disposer d'un revenu qui corresponde à son prix. Cela constitue souvent un obstacle, mais en même temps, les critères de simulation de crise ont protégé de nombreux emprunteurs qui auraient pu perdre leur maison, s'ils n'avaient pas été en mesure de faire face à la hausse des prix.

Michael Guglielmin: Le coût de la vie en général empêche beaucoup de gens de se qualifier.

Jasmine Toor: Je dirais que oui, en effet.

Michael Guglielmin: Merci.

Monsieur Drobina, votre organisation a demandé à plusieurs reprises au gouvernement de rétablir un programme d'immeubles résidentiels à logements multiples, ou IRLM, modernisé. Pourquoi croyez-vous que cela permettrait de créer davantage de logements locatifs?

Peter Drobina: L'ancien programme IRLM des années 1970 et du début des années 1980 créait un environnement où l'investissement dans le logement locatif constituait en quelque sorte un avantage fiscal. Une personne pouvait investir, avec report d'impôt, tout gain en capital dans de nouveaux logements locatifs. C'était, en fait, un programme de recyclage du capital, grâce auquel le capital généré par la construction de nouveaux logements locatifs pouvait être réinvesti dans un autre projet de logements locatifs avec report d'impôt. Toute situation où l'impôt est reporté ou éliminé donne à l'industrie la possibilité d'offrir davantage de logements locatifs à des taux plus abordables.

Michael Guglielmin: Très rapidement, la SCHL a averti qu'il faudrait doubler le rythme de construction résidentielle pour ramener l'accessibilité aux niveaux de 2019, mais elle prévoit également un ralentissement de la construction résidentielle. Qu'est-ce qui nous échappe?

Peter Drobina: Il nous manquera une importante offre de logements au cours des 18 à 36 prochains mois, probablement. L'offre actuelle est suffisante pour répondre à la demande, mais en raison des incertitudes liées à la fiscalité, à l'application des remises et aux taux d'intérêt élevés, le secteur fait face à un problème de faisabilité. Il ne peut pas lancer aujourd'hui de nouveaux projets qui permettront de livrer les logements nécessaires dans trois ou quatre ans. C'est à ce moment-là que la SCHL prévoit que nous aurons besoin de ces logements. Il faut trois à quatre ans pour les produire. Si nous commençons tout de suite, nous pourrions peut-être atteindre ce nombre d'ici quelques années.

La présidente: Merci, monsieur Drobina. Nous allons devoir nous arrêter là.

[*Français*]

Monsieur Lavoie, vous avez la parole pour cinq minutes.

Steeve Lavoie: Merci, madame la présidente.

Je remercie nos témoins d'être des nôtres ce matin.

Monsieur Stapleton, la première question est pour vous. Je suis à 100 % d'accord sur tout ce qui facilite la production des déclarations de revenus pour les contribuables à faible revenu. C'est au point où on se demande pourquoi on ne l'a pas fait avant. Je vous écoutais tout à l'heure dire que, pour 41 des 43 questions, l'ARC connaît déjà les réponses.

La première réaction qui m'est venue en tête a été de me dire que c'est trop simple. C'est peut-être ma nature prudente dans la vie qui me porte à questionner. Qu'est-ce qui fait qu'on ne l'a pas fait avant? Qu'est-ce qui fait que, là, ça fonctionnerait? Est-ce qu'il risque d'y avoir plus de fraudes si on commence à automatiser le processus? Là où il y a de l'argent, il y a des fraudeurs. Quels sont les angles morts? Quand on me dit « 41 questions sur 43 », ça paraît simple et je me dis qu'on devrait aller de l'avant. Cependant, avant de se lancer, est-ce qu'il y a des angles morts auxquels on doit porter attention pour que l'argent se retrouve aux bonnes places et aux bonnes personnes et que ça se fasse bien?

● (1150)

[*Traduction*]

John Stapleton: La première et meilleure solution consiste à faire comme les autres pays, c'est-à-dire préremplir le formulaire de déclaration de revenus, l'envoyer aux gens et leur demander s'il est exact, afin qu'ils aient cette possibilité.

Comment en sommes-nous arrivés là? Nous avons commencé par des crédits remboursables en 1978, lorsque la première prestation pour enfants a été instaurée, puis, au fil du temps, nous avons mis en place le crédit pour TPS, l'allocation canadienne pour enfants et l'allocation canadienne pour les travailleurs. Le système s'est lentement développé jusqu'à ce que, entre 1978 et 2020 — soit 42 ans —, le système de crédits remboursables devienne un élément majeur de notre système de sécurité du revenu.

Il a toujours reposé sur le principe fondamental que constitue la production d'une déclaration de revenus, et nous n'avons pas vraiment examiné en profondeur ce que cela implique. Permettez-moi de vous donner un exemple de ce que nous pourrions simplifier.

Nous savons que toute personne qui produit une déclaration de revenus et dont le revenu est inférieur au montant personnel de base — qui est d'environ 12 000 $, 13 000 $ ou 14 000 $ — ne peut bénéficier d'un crédit non remboursable. Elle ne peut bénéficier du crédit pour dons de bienfaisance ni du crédit pour frais médicaux — ce genre de chose. Pourquoi continuons-nous à faire passer toutes ces personnes aux revenus très faibles par un véritable parcours du combattant de questions sur des crédits qui ne s'appliquent tout simplement pas à elles? Elles ne peuvent pas en bénéficier. Il n'y a aucun remboursement pour elles. C'est comme présenter un coupon au caissier de l'épicerie et s'attendre à quelque chose en retour.

En ce qui concerne la prévention de la fraude, je pense que nous avons davantage de possibilités de la prévenir, car le gouvernement, grâce à ce qu'il possède et à ce qu'il sait, peut expliquer aux gens de quoi il s'agit et donner au déclarant la possibilité de corriger la situation. Si le déclarant commet une erreur dans sa déclaration, on s'en occupe, mais on traite cela comme une exception plutôt que comme la règle.

[*Français*]

Steeve Lavoie: Merci, monsieur Stapleton.

Madame Toor, le marché immobilier est souvent instable. On ne peut pas le planifier. Il y a des cycles, certains sont beaucoup plus longs, comme on l'a vécu dans les 10 ou 15 dernières années. Ça a fait monter le prix des maisons.

Au début de la réunion, vous avez fait des suggestions. Si vous aviez une seule mesure à prioriser parmi celles qui pourraient être prises, celle dont vous savez que, dans le temps, elle offrira de la prévisibilité, de la stabilité et de la certitude par rapport à tout ce qui peut se passer dans les marchés, laquelle est-ce que ça serait? Je cherche la mesure qui, selon vous, pourrait changer la donne dans le futur pour l'abordabilité et les logements.

[*Traduction*]

Jasmine Toor: Les mesures prises par le gouvernement concernant l'allègement de la TPS ont marqué un changement notable. À l'heure actuelle, le gouvernement met en œuvre de nombreuses mesures pour encourager l'accession à la propriété. Cependant, nous sommes en pleine crise économique. En général, lorsque les gens craignent pour leur emploi, ils sont moins enclins à acheter une nouvelle maison. Ce sont là des problèmes auxquels nous devons faire face, mais je pense que l'allègement de la TPS est très important, et nous espérons voir un allègement à long terme de la TPS sur le logement.

Je viens d'assister à une conférence avec des promoteurs immobiliers et ils parlaient de l'impact important qu'ils constatent sur le terrain dans le marché du logement. Je pense que le gouvernement fait un excellent travail à cet égard, et nous espérons en voir davantage à l'avenir.

[*Français*]

Steeve Lavoie: Merci.

La présidente: Merci, monsieur Lavoie.

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Monsieur Drobina, je pense qu'il y a quand même un consensus sur le fait que ça nous prend plus de construction de logements locatifs. On comprend que, lorsque les taux d'inoccupation sont bas, les gens qui louent de nouveaux logements les paient très cher. Il y a aussi ceux qui sont dans des logements existants et qui en sont un peu prisonniers. Ils n'osent pas quitter leur logement pour ne pas payer plus cher. Ça, ça réduit la mobilité. Ça réduit aussi la productivité, car ça empêche une personne d'accepter un emploi plus payant. C'est un problème.

De plus, ces dernières années, on a vu que le marché s'est concentré erronément sur le condo neuf plutôt que sur le logement locatif. Je sais que, depuis quand même un bon bout de temps, votre organisme plaide pour une relance de l'incitatif fiscal pour les immeubles résidentiels à logements multiples. Je pense d'ailleurs que c'était même un engagement ou une promesse des libéraux dans les dernières campagnes électorales.

J'aimerais que vous nous disiez pourquoi cet incitatif fonctionne bien, pourquoi il fonctionnerait bien si on le remettait sur pied et en quoi ça aiderait la construction de logements locatifs. Selon vous, pourquoi est-ce que ça prend tant de temps pour le remettre sur pied?

● (1155)

[*Traduction*]

Peter Drobina: L'abordabilité et l'offre locative constituent des enjeux majeurs partout au Canada. Ce que je constate, c'est que, d'un côté, le gouvernement fédéral offre des incitatifs et, de l'autre, une autre branche du gouvernement fait vigoureusement ponction sur le budget des foyers. En effet, l'ARC continue de réclamer avec acharnement le paiement de la TPS supplémentaire, même sur des logements entièrement abordables et des coopératives, et applique strictement les règles d'admissibilité au remboursement bonifié. Ainsi, elle rejette les demandes au lieu de chercher des moyens d'accorder ce remboursement aux fournisseurs qui offrent des logements locatifs aujourd'hui et qui en offriront à l'avenir.

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Vous dites qu'à ce moment-ci, on aurait davantage un problème d'application qu'un problème de législation. Est-ce bien ce que vous dites?

[*Traduction*]

Peter Drobina: Un problème d'interprétation de la loi concernant le remboursement bonifié tient au fait que le début des travaux doit correspondre à un jour précis. Si l'ARC détermine que vous avez commencé votre projet à 23 h 59 le 12 septembre, vous devez payer la TVH au plein taux. Si vous avez commencé deux minutes plus tard, le 13 septembre, vous avez droit au remboursement intégral. Il y a également des problèmes d'interprétation du terme « intention », tel qu'il est défini dans le projet de loi, que l'ARC utilise abondamment aujourd'hui pour refuser les remboursements concernant le logement abordable, le logement coopératif et tout autre fournisseur en difficulté.

[*Français*]

Jean-Denis Garon: Merci beaucoup.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci, monsieur Garon.

[*Traduction*]

Madame Jansen, vous disposez de cinq minutes.

Tamara Jansen: Madame Toor, le projet de loi C-31 propose de faire passer le plafond des garanties hypothécaires de la SCHL de 800 milliards de dollars à 1 000 milliards de dollars — ce qui représente une capacité supplémentaire de 200 milliards de dollars — alors que la SCHL n'a que 577 milliards de dollars de garanties à l'heure actuelle. Si nous sommes loin d'atteindre le plafond actuel, à quoi serviront exactement ces 200 milliards de plus? La SCHL augmente-t-elle ce plafond parce que les promoteurs ont de la difficulté à obtenir un financement privé?

Jasmine Toor: Non. J'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire que de nombreux prêteurs comptent sur la titrisation de leurs prêts hypothécaires pour offrir aux Canadiens des solutions hypothécaires à moindre coût. Cela contribuerait à cet objectif. Cela aiderait également à mettre en œuvre certains changements concernant les immeubles à logements multiples. C'est à cela que servirait l'augmentation du financement, à mon avis.

Tamara Jansen: Augmentent-ils peut-être ce plafond parce qu'ils prévoient une hausse des défauts de paiement hypothécaire et des difficultés financières?

Jasmine Toor: Quand on parle de défauts de paiement hypothécaire au Canada, il faut prendre ces chiffres avec des pincettes. Nous affichons toujours les taux de défaut les plus bas parmi les pays du G20. Nos taux de défaut sont très faibles par rapport à d'autres pays comparables; donc, les défauts de paiement au Canada…

Tamara Jansen: Augmentent-ils ce financement pour permettre à la SCHL de garantir des prêts hypothécaires plus risqués que les prêteurs privés pourraient autrement éviter?

Jasmine Toor: Je ne pense pas que les prêts hypothécaires seraient… Nous ne parlons pas ici des prêts hypothécaires privés ni de la titrisation des hypothèques. Nous parlons des prêts hypothécaires accordés par… Certaines banques s'appuient sur la titrisation de ces prêts hypothécaires, tout comme les prêteurs non bancaires. Souvent, ce sont des investissements très sûrs.

Tamara Jansen: Est-ce qu'ils augmentent ce plafond pour transférer davantage de risques liés au financement hypothécaire des institutions financières au contribuable?

Jasmine Toor: Je ne présenterais pas les choses ainsi. Je crois que c'est une pratique bien établie dans le domaine du financement hypothécaire au Canada. Je ne crois pas que le gouvernement assume davantage de risques.

Tamara Jansen: J'aimerais revenir à ma région d'origine. Selon la SCHL, les mises en chantier de condos dans la région métropolitaine de Vancouver ont chuté de 40 % au cours du premier semestre de cette année. WorkBC indique que la Colombie-Britannique a perdu 4 800 emplois dans le secteur de la construction au mois d'août seulement.

Lorsque la construction ralentit de manière aussi spectaculaire, que cela révèle-t-il sur la viabilité financière de la construction de logements en Colombie-Britannique?

● (1200)

Jasmine Toor: Une mesure qui aurait beaucoup aidé en Colombie-Britannique est un allègement de la TPS. C'est une mesure pour laquelle nous avons vraiment insisté que le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique mette en place. Malheureusement...

Tamara Jansen: Ma question portait davantage sur la viabilité. Si les projets ne sont pas viables financièrement, est-ce que l'élargissement des garanties hypothécaires permettra réellement de les mener à bien?

Jasmine Toor: J'ai lu un rapport qui contredit certaines des données que vous présentez. En réalité, les banques sont de plus en plus confiantes quant à l'investissement dans des projets immobiliers en Colombie-Britannique, à Vancouver plus précisément, par rapport à Toronto. Certains de ces facteurs sont également étroitement liés aux régions du pays les plus touchées par les droits de douane, donc...

Tamara Jansen: Puis-je passer à la question suivante?

Lors de votre comparution précédente, vous avez dit que les impôts, les formalités administratives et l'offre de logements insuffisante étaient les principaux facteurs contribuant au coût inabordable du logement. Le nouveau plan des libéraux qui prévoit de construire à un rythme inégalé depuis des générations a-t-il permis d'améliorer sensiblement ces problèmes sous-jacents ?

Jasmine Toor: L'allègement de la TPS a vraiment été important. Le gouvernement travaille aussi sur d'autres plans. Évidemment, nous nous considérons un partenaire du gouvernement dans le but de faire avancer les choses. Je pense qu'en un an, il y a eu des progrès tout à fait tangibles et…

Tamara Jansen: Merci. C'est exactement ce que je demandais.

On nous parle de milliards de capacité de financement supplémentaire et, pourtant, nous constatons une baisse de la construction de logements destinés à l'achat. Conviendrez-vous que nous devrions mesurer le succès des politiques gouvernementales en matière de logement en fonction des logements réellement achevés et de ce que les familles peuvent se permettre, au lieu de mesurer le succès en fonction du montant du financement supplémentaire annoncé par le gouvernement?

Jasmine Toor: Je pense que ce sont des enjeux très complexes, et je me refuse à les réduire à des arguments très manichéens.

Tamara Jansen: Ne devrions-nous pas vérifier combien de maisons sont en cours de construction? Ne serait-ce pas un moyen utile de voir si des logements sont réellement construits?

La présidente: Merci, madame Jansen. Votre temps de parole est écoulé.

Nous allons maintenant passer la parole à M. Turnbull, pour cinq minutes.

Ryan Turnbull (Whitby, Lib.): Je tiens à remercier tous les témoins.

Monsieur Stapleton, j'ai quelques questions à vous poser.

Avant de commencer, je tiens à saluer vos 28 années de service au sein du gouvernement de l'Ontario. Il y a environ 20 ans, j'ai eu l'occasion de participer à une réunion avec vous alors que vous faisiez partie d'un groupe de témoins chargé d'effectuer l'examen du programme d'aide sociale de l'Ontario. Nous avions parlé de « Murray le millionnaire » et de « Linda la sans-ressource » dans le cadre d'une étude de cas que vous aviez réalisée. C'était un travail brillant.

Je dois vous remercier pour vos nombreuses années de service et pour tout le travail que vous avez accompli au sein de la Fondation Metcalf et d'autres organismes. Je tiens à vous rendre hommage pour votre brillante carrière et vos nombreuses contributions. J'ai beaucoup de respect pour votre point de vue.

Maintenant que je vous ai flatté, je vais vous contredire.

Des voix: Oh, oh!

Ryan Turnbull: Je plaisante, c'est tout.

J'ai tout de suite compris votre argument selon lequel, d'une certaine manière, les personnes qui ont le plus intérêt à remplir une déclaration de revenus simple sont souvent celles qui ne le font pas ou ne le peuvent pas. Ce sont plutôt celles qui doivent de l'impôt au gouvernement qui, le plus souvent, remplissent effectivement leur déclaration; c'est donc un peu un casse-tête.

Je comprends ce point de vue. D'une certaine manière, le gouvernement essaye d'assumer une partie de la responsabilité qui incomberait normalement aux particuliers dans la production de leur déclaration de revenus, et ce, afin de leur ouvrir la voie pour qu'ils puissent accéder aux prestations auxquelles ils ont droit. Je vous signale — car certaines de vos observations préliminaires m'ont donné l'impression que vous n'en étiez peut-être pas pleinement conscient — qu'une partie de ce que nous avons mis en œuvre dans le cadre du budget de 2025 concerne les déclarations de revenus préremplies dans le portail « Mon dossier » pour un million de Canadiens. Ce programme débute cette année, pour l'année d'imposition 2026, et se poursuivra d'année en année. Cela garantit que l'examen, la confirmation et la soumission de ces déclarations sont effectués par ces Canadiens eux-mêmes dans Mon dossier. L'objectif est d'étendre ce programme à 5,5 millions de Canadiens d'ici l'année d'imposition 2028. Cela ressemble à ce que vous décriviez qui se fait ailleurs, et je pense que c'est un progrès.

L'initiative dont nous parlons aujourd'hui fait partie de la deuxième loi d'exécution du budget. Il s'agit des déclarations présumées ou des avantages fiscaux automatisés. La façon dont ce système est conçu semble, à mon avis, limiter le risque d'erreurs importantes, et je vais vous expliquer pourquoi je le crois. Premièrement, il faut que votre revenu soit inférieur au seuil d'imposition sur le revenu des particuliers. Deuxièmement, vous devez percevoir un revenu de sources déclarées par des tiers — T4, Régime de pensions du Canada, Régie des rentes du Québec, Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti ou aide sociale. Troisièmement, vous ne devez pas avoir produit de déclaration au cours des trois années précédentes et ne pas en avoir produit pour l'année en cours. Au bout de 45 jours, le gouvernement compilerait essentiellement ces renseignements et produirait une déclaration de revenus simplifiée.

Certains députés de l'opposition ont soulevé des préoccupations au sein du Comité. Vous avez également soulevé la question de la responsabilité en cas d'erreurs. Je pense que la façon dont le système a été conçu limitera la possibilité d'erreurs. J'aimerais savoir si vous êtes d'accord avec moi sur ce point.

● (1205)

John Stapleton: Je suis tout à fait d'accord. Nous parlons ici de personnes à très faible revenu.

C'est lorsque les revenus augmentent qu'il peut y avoir davantage d'erreurs et que le risque de déclarations erronées ou frauduleuses augmente. Nous parlons, par exemple, d'une personne qui indiquerait un faux montant de dons de bienfaisance. Une personne à faible revenu ne peut retirer aucun avantage d'un crédit non remboursable, car elle ne gagne pas assez d'argent pour payer de l'impôt.

Il en va de même pour tous les différents genres de déductions. Par exemple, il y a des déductions auxquelles on pourrait avoir droit pour les frais de garde d'enfants ou pour des cotisations à un REER — en cas de cotisation excédentaire ou de cotisation erronée. Si vous êtes une personne à faible revenu, vous ne recevez aucun remboursement, car vous ne payez pas d'impôt au départ. Il en va de même pour la longue série de crédits non remboursables.

Je conviens tout à fait avec vous sur ce point.

Ryan Turnbull: C'est excellent. Cela nous rassure un peu.

Vous avez mentionné — je l'ai dans mes notes — que l'état civil est l'un des éléments à confirmer pour déterminer le niveau de prestations auquel les Canadiens ont droit. Même avec ces éléments très simples…

Mon temps est-il écoulé, madame la présidente?

La présidente: Oui.

Ryan Turnbull: Oh là là! Comme le temps passe vite.

Je suis désolé, monsieur Stapleton. On me coupe la parole.

La présidente: Merci, monsieur Turnbull.

Au nom du Comité, j'aimerais remercier nos trois témoins pour leur temps et leurs contributions.

Sur ce, nous allons faire une brève pause pendant que nous préparons notre dernier groupe de témoins de la journée. Merci.

● (1205)

_____(Pause)_____

● (1210)

La présidente: Nous reprenons nos travaux et notre dernière heure d'aujourd'hui.

J'aimerais prendre une minute pour souhaiter la bienvenue à nos témoins. Il y a beaucoup de monde, mais les témoins se partagent la parole, ce n'est donc pas comme si nous allions avoir 40 minutes de déclarations préliminaires.

De l'Association pour la santé publique du Québec, nous accueillons Marianne Dessureault, directrice, Affaires juridiques, et Pascal Priori, coordonnateur, Victimes des pesticides du Québec. De FP Canada, nous accueillons Tashia Batstone, présidente et cheffe de la direction, et Craig MacLennan, responsable national, Politiques et relations gouvernementales. De l'Association minière du Canada, nous accueillons Pierre Gratton, président et directeur exécutif, ainsi que Photinie Koutsavlis, vice-présidente, Affaires économiques et changement climatique. Enfin, de Prospérité Canada, nous accueillons Adam Fair, vice-président, Stratégie et développement.

J'aimerais prendre un moment pour rappeler quelques points aux participants.

Veuillez attendre que je vous donne la parole en vous nommant avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et désactivez-le, s'il vous plaît, quand vous n'avez pas la parole. Pour ceux qui utilisent Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation: parquet, anglais ou français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré.

Je tiens à rappeler aux participants et aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en anglais ou en français. Veuillez porter votre oreillette si vous avez besoin d'une interprétation afin que nous puissions procéder de la manière la plus fluide possible. Je vous rappelle que toutes les observations doivent être adressées par l'intermédiaire de la présidence.

Sur ce, nous allons commencer.

[*Français*]

Nous allons commencer par l'Association pour la santé publique du Québec. Monsieur Priori, vous avez cinq minutes.

Pascal Priori (coordonnateur, Victimes des pesticides du Québec, Association pour la santé publique du Québec): Bonjour.

Madame la présidente et chers membres du Comité, je vous remercie de nous recevoir aujourd'hui.

Je m'appelle Pascal Priori. Je coordonne Victimes des pesticides du Québec, une initiative de l'Association pour la santé publique du Québec, ou ASPQ. Je suis accompagné de M^{e} Marianne Dessureault, la directrice des affaires juridiques.

L'ASPQ fait de la prévention en santé une priorité depuis plus de 80 ans. La coalition des victimes des pesticides que nous portons regroupe des personnes malades, une douzaine d'organisations, dont Myélome Canada, Parkinson Québec et la Société de leucémie et lymphome du Canada.

Chaque année, nous accompagnons de plus en plus d'agriculteurs malades. Des données scientifiques très solides démontrent des liens forts entre l'utilisation de pesticides et des maladies graves comme des malformations congénitales, la maladie de Parkinson, les cancers du sang, les cancers de la prostate et les maladies respiratoires. Depuis 2021, le Québec reconnaît officiellement la maladie de Parkinson comme une maladie professionnelle liée aux pesticides.

Les changements proposés par la section 13 de la partie 4 du projet de loi C-31 affaiblissent le processus d'encadrement des pesticides, alors même qu'un renforcement est nécessaire pour protéger la santé publique. Comme les plus grands scientifiques canadiens qui travaillent sur les pesticides vous l'ont écrit, nous vous demandons de retirer cette section du projet de loi C-31. À défaut, nous vous demandons de l'amender, soit de définir le contrôle et le seuil de déclenchement, de publier l'entièreté des données et des conclusions pour les contrôles, de donner préséance aux données indépendantes et de maintenir la réévaluation obligatoire pour les pesticides hautement dangereux.

Ces propositions législatives s'inscrivent dans un contexte particulier. Les pratiques canadiennes en matière de pesticides n'ont pas suivi la science et sont en retard par rapport à d'autres champs d'application. Par exemple, les ventes de pesticides ont été multipliées par cinq depuis 2005 au Canada. Le Canada autorise encore 121 pesticides hautement dangereux qui sont interdits dans l'Union européenne. Au même moment, la direction qui les homologue à Santé Canada doit réduire ses effectifs de 31 %, soit environ 190 postes. Ainsi, ce projet de loi s'ajoute à un cadre réglementaire depuis longtemps défaillant et récemment affaibli par le projet de loi C-30.

La section 13 de la partie 4 du projet de loi C-31 réduit encore davantage les exigences. Elle rend facultative la réévaluation des pesticides aux 15 ans. Elle la remplace par un contrôle des renseignements disponibles. Une réévaluation complète n'aurait lieu que si les risques ont augmenté sensiblement. Or, cela pose trois problèmes. D'abord, ce seuil lié aux mots « augmenté sensiblement » ne correspond à aucune définition prévue dans la loi. Ensuite, lors des contrôles, le texte ne dit pas quelles données seront utilisées ni quel poids auront les études indépendantes. Une réévaluation, elle, permet pourtant d'exiger de nouvelles données au fabricant. Enfin, en matière de transparence, le texte prévoit de publier les conclusions d'un contrôle seulement en cas de réévaluation. Rien n'oblige à publier les motifs détaillés, quand la ministre décidera de ne pas réévaluer des pesticides. Le gouvernement invoque la simplification, mais le projet de loi C-31 propose de remplacer la prévisibilité des 15 ans par une décision discrétionnaire au cas par cas.

Par ailleurs, nous souhaitons aussi que le Comité permanent de la santé étudie ces changements, vu leurs répercussions.

Parlons maintenant d'économie. La santé a un coût. D'abord, il y a la facture sanitaire. Les seuls perturbateurs endocriniens, dont nombreux sont des pesticides, coûtent près de 36 milliards de dollars par année au Canada, sans compter les cancers et les maladies neurodégénératives. Ce sont nos systèmes de santé qui paient pour cela.

Ensuite, il y a l'accès au marché. Un projet européen d'interdiction des productions contenant des résidus de pesticides interdits menace jusqu'à 1,4 milliard de dollars d'exportations canadiennes. D'ailleurs, depuis janvier, la France bloque les productions agricoles contenant des résidus de cinq substances interdites en Europe, dont quatre sont courantes au Canada.

Enfin, il y a la dépendance. En 2023, le Canada a importé pour 2 milliards de dollars de pesticides, dont les trois quarts en provenance des États-Unis. Déréglementer ne renforce pas notre souveraineté ou notre compétitivité agricole. Au contraire, cela l'affaiblit.

Face à l'influence du lobby agrochimique, un processus transparent et robuste est essentiel pour garantir la confiance du public et la santé des utilisateurs de pesticides.

Alors, nous vous posons la question: que dites-vous aux travailleurs agricoles atteints de la maladie de Parkinson ou d'un cancer du sang, qui ont travaillé toute leur vie pour nourrir le Canada, lorsqu'ils constatent que des pesticides jugés trop dangereux ailleurs sont encore permis au Canada? Le gouvernement affirme que la santé reste la priorité. Nous aimerions comprendre comment.

Merci.

● (1215)

La présidente: Merci, monsieur Priori.

[*Traduction*]

Nous passons maintenant à FP Canada pour cinq minutes.

Tashia Batstone (présidente et cheffe de la direction, FP Canada): Merci, madame la présidente.

FP Canada est un organisme d'intérêt public qui a pour mission d'aider les Canadiens à améliorer leur bien-être financier et à renforcer leur confiance dans leurs décisions financières. Nous certifions et supervisons des professionnels de la planification financière qui aident les gens à prendre des décisions éclairées dans tous les aspects de leur vie financière, notamment la gestion budgétaire, la gestion de la dette, l'épargne, la planification de la retraite, ainsi que les besoins en matière d'impôts et d'assurance.

On a mené des recherches approfondies. Elles confirment ce que de nombreux Canadiens ressentent déjà: la vulnérabilité financière n'est plus un problème marginal. Plus de la moitié des Canadiens disent ne pas parvenir à améliorer leur situation financière, et près de trois sur quatre présentent un certain degré de vulnérabilité financière. Le projet de loi C-31 porte sur un grand nombre de programmes, mesures incitatives et avantages importants, mais il ne traite pas de la question cruciale de savoir si les Canadiens ont accès aux conseils dont ils ont besoin pour faire fonctionner ces mesures de soutien de manière concertée et pour renforcer leur résilience financière à long terme.

La résilience financière ne se construit pas grâce à une seule prestation, un seul compte ou une seule mesure fiscale. Elle se construit grâce aux décisions que les gens prennent au fil du temps, souvent lorsqu'ils doivent jongler avec des priorités concurrentes et des choix complexes. Nous voyons là une occasion d'aider les Canadiens à aller au-delà du simple accès à des programmes particuliers pour concevoir un plan coordonné en vue de leur avenir financier. C'est pourquoi FP Canada propose une subvention fédérale de planification financière échelonnée, afin d'aider les Canadiens à revenu faible ou moyen à accéder à un premier plan financier complet, élaboré par un professionnel qualifié en planification financière, et à mettre en œuvre ce plan.

La structure du programme que nous proposons est la suivante. Les Canadiens admissibles travaillent avec un planificateur financier qualifié pour élaborer un plan financier complet et déterminer les instruments d'épargne appropriés, en fonction de leurs objectifs de vie. Il pourrait s'agir, par exemple, d'acheter une première maison, de rembourser une dette d'études ou de planifier la fondation d'une famille. Pour être admissible, le particulier devrait attester qu'il s'agit de son premier plan financier. Le planificateur fournirait au particulier la preuve que le plan financier reçu répond aux critères d'admissibilité du programme. Après réception de la confirmation au moyen de la déclaration de revenus, le gouvernement verserait la subvention directement dans un compte enregistré facilitant la mise en œuvre de son plan financier, en utilisant l'infrastructure de paiement gouvernementale existante. Il pourrait s'agir, par exemple, d'un CELI ou d'un REER, ou encore d'un compte d'épargne pour l'achat d'une première maison.

Nous recommandons que ce processus soit structuré en trois phases distinctes, car les avantages de la planification financière sont renforcés par l'adoption de bonnes habitudes financières qui nécessitent un soutien constant sur plusieurs années. Cette approche favorise la mise en œuvre du plan, y compris les examens et les ajustements périodiques au fur et à mesure que les circonstances de la vie évoluent. Un plafond proposé de 3 000 $ sur toute la durée de vie serait réparti sur les trois phases, ce qui encouragerait la participation et la mise en œuvre à long terme. On procède actuellement à des discussions avec le gouvernement, les institutions financières, les planificateurs financiers professionnels et d'autres partenaires de prestation, en s'appuyant sur l'infrastructure existante dans la mesure du possible afin de favoriser une administration efficace et une solide protection des consommateurs.

En quoi est-ce important? FP Canada a mené des études auprès des consommateurs en 2023, 2025 et 2026. Celles-ci ont systématiquement montré que plus de 50 % des Canadiens ont du mal à joindre les deux bouts ou s'en sortent à peine, sans aucune épargne. Selon une étude menée en 2026 par le Financial Resilience Institute, 74 % des Canadiens présentent un certain degré de vulnérabilité financière. Cette étude a également révélé que les Canadiens qui font appel à un planificateur financier font preuve d'une plus grande résilience financière que ceux qui n'en ont pas. Ce constat s'est vérifié pour tous les niveaux de revenu. Une autre étude remontant à 2015 a confirmé que les Canadiens qui travaillent avec un professionnel de la planification financière obtiennent de meilleurs résultats dans de nombreux domaines économiques, notamment l'accumulation de richesse, l'épargne, la gestion de la dette, la préparation à la retraite, la couverture d'assurance et l'épargne-études.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons mené une étude dont l'objet était d'estimer les coûts potentiels du programme, son adoption par les Canadiens et les économies de coûts pour le gouvernement. D'après les analyses réalisées à partir de divers paramètres du programme, notre modélisation indique qu'entre 800 000 et 1,6 million de Canadiens admissibles pourraient bénéficier du programme dès le départ. Des coûts estimés à environ 2,1 milliards de dollars pourraient générer entre 23,9 milliards et 47,8 milliards de dollars de croissance de la valeur nette sur 10 ans pour les participants au programme. Selon la modélisation économique, également, une portion importante des coûts du programme pourrait être compensée par une augmentation des dépenses de consommation, une croissance du PIB et des recettes fiscales associées à une plus grande résilience financière.

● (1220)

Enfin, nous avons mené une étude pour évaluer le soutien des consommateurs. Je tiens à souligner que cette étude n'a été achevée qu'au cours des deux derniers mois. Elle révèle qu'environ 67 % des Canadiens appuient l'octroi d'une subvention fédérale visant à aider les Canadiens à avoir accès à des services de planification financière professionnelle et à élaborer leur premier plan financier. Ce soutien atteint 75 % chez les Canadiens âgés de 18 à 34 ans, ce qui représente une occasion de changement générationnel pour les jeunes Canadiens.

La présidente: Merci, madame Batstone. Nous allons devoir en rester là.

Nous poursuivons maintenant avec l'Association minière du Canada.

Pierre Gratton (président et directeur exécutif, Association minière du Canada): Merci, madame la présidente.

Je tiens tout d'abord à reconnaître le territoire traditionnel et non cédé de la nation Anishinabe Algonquin ainsi que les centaines de collectivités autochtones partout au pays avec qui nous travaillons en étroite collaboration.

Aujourd'hui, je me concentrerai sur la modification proposée par le projet de loi C-31 concernant les frais d'exploration au Canada. Je précise que cette question concerne tout particulièrement le secteur des petites sociétés minières, représenté par des groupes tels que l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, ou ACPE. Nous avons appuyé l'ACPE dans son plaidoyer sur cette question, mais nous encourageons le Comité à rencontrer ses représentants directement.

Cette modification fait suite à une décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique selon laquelle la détermination de la qualité d'une ressource minérale pouvait inclure l'évaluation de sa viabilité économique, ce qui permettait à la plupart des coûts contestés liés aux études techniques et d'ingénierie d'être admissibles au crédit d'impôt provincial pour l'exploration minière. Le budget de 2025 a cité cette décision et proposé de préciser que l'admissibilité aux frais d'exploration du Canada à l'échelle fédérale exclut les dépenses liées à la viabilité économique et à la faisabilité technique. L'article 9 du projet de loi C-31 met en œuvre cette approche en substituant le terme « qualité » par l'expression « qualités naturelles inhérentes » pour ne tenir compte que des caractéristiques physiques sous-jacentes du gisement, telles que la teneur, la composition minérale et la géologie.

En d'autres termes, le gouvernement fédéral n'accepte pas la décision de la Cour. Ce faisant, il aggrave un déficit de financement précisément à l'étape où les entreprises doivent déterminer si une découverte peut devenir une mine viable. Cela va également à l'encontre de la promesse électorale du Parti libéral d'inclure ces coûts, au moins pour les projets liés aux minéraux critiques.

Le Canada a mis en place l'un des systèmes les plus efficaces au monde pour le financement de l'exploration minérale grâce aux frais d'exploration au Canada et aux actions accréditives. Les frais d'exploration au Canada sont les coûts d'exploration admissibles à une déduction fiscale. Les petites sociétés minières n'ont aucun revenu d'exploitation et peu ou pas de revenu imposable; une déduction ne leur procure donc aucun avantage. Plutôt que de les utiliser pour financer les travaux admissibles, les actions accréditives permettent à ces sociétés de mobiliser des fonds. Les investisseurs achètent des actions. La société utilise cet argent pour l'exploration. Elle transfère ensuite les déductions relatives aux dépenses admissibles à ces investisseurs, qui peuvent s'en servir pour réduire leur revenu imposable. L'investisseur bénéficie ainsi d'un avantage fiscal. La petite société minière reçoit des liquidités pour mener à bien ses travaux.

Les actions accréditives représentent environ 70 % des fonds recueillis sur les marchés boursiers canadiens pour l'exploration nationale. Les petites sociétés minières ont également représenté la moitié des 4,3 milliards de dollars de dépenses canadiennes consacrées à l'exploration et à l'évaluation des gisements en 2024. Leur capacité à financer la prochaine étape des travaux techniques est essentielle à notre futur portefeuille de projets d'exploration minière.

Cependant, la découverte d'un gisement n'est qu'un début. Les sociétés doivent effectuer des évaluations économiques préliminaires, des études de préfaisabilité et des études de faisabilité. Celles-ci permettent de déterminer progressivement comment un gisement peut être exploité et traité, quelles infrastructures seraient nécessaires, quel serait le coût de la mise en valeur et si un projet est économiquement viable.

Ces travaux sont essentiels pour prendre des décisions d'investissement éclairées. Ils fournissent les preuves dont les prêteurs et les investisseurs ont besoin avant d'engager des capitaux de construction. Ils sont également coûteux et le sont devenus davantage au fil du temps, à mesure que les exigences ont augmenté. Leur coût peut varier de 5 à 25 millions de dollars pour les projets de grande envergure ou complexes. Ces coûts se présentent avant même qu'un projet ne génère des revenus, et souvent avant qu'il ne puisse obtenir le financement nécessaire pour aller de l'avant. Il en résulte que les projets tombent dans ce qu'on appelle la « vallée de la mort », et le projet de loi C-31 les condamne essentiellement à ce sort.

Nous vous recommandons donc de retirer cet amendement, de respecter la décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique et de donner suite à la promesse électorale du gouvernement d'inclure ces études. Nous préférerions que vous étendiez cette mesure au-delà des seuls projets liés aux minéraux critiques pour inclure l'ensemble du secteur minier. Le défi du financement touche aussi bien les minéraux de base que les minéraux précieux et critiques, et de nombreux gisements canadiens contiennent plusieurs matières premières.

L'élargissement du programme des frais d'exploration au Canada aiderait les projets viables à progresser vers la production à un moment où notre capacité de fusion et d'affinage a diminué. Un pipeline plus solide de mines canadiennes fournirait une matière première fiable pour aider à soutenir nos installations restantes et à appuyer l'investissement dans la transformation nationale.

Merci beaucoup.

● (1225)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Gratton.

Nous conclurons la portion des déclarations préliminaires avec M. Fair, de Prospérité Canada.

Adam Fair (vice-président, Stratégie et développement, Prospérité Canada): Merci, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je m'appelle Adam Fair et je suis vice-président, Stratégie et développement de Prospérité Canada, un organisme de bienfaisance national qui génère des changements audacieux pour permettre à davantage de personnes de prospérer. Depuis près de 20 ans, je travaille aux côtés d'organismes communautaires qui aident les gens à améliorer leur sécurité financière.

Nous saluons l'engagement du gouvernement à faire en sorte que les Canadiens reçoivent toutes les prestations auxquelles ils ont droit. Cet objectif doit guider la conception du cadre de production automatique des déclarations de revenus.

Prospérité Canada dirige l'initiative Un avenir résilient, financée à hauteur de 60 millions de dollars par le gouvernement fédéral, en collaboration avec 97 organismes communautaires du nord au sud et d'est en ouest du pays. Au cours de ses 15 premiers mois, le programme a touché plus de 500 000 Canadiens à faible revenu et il a aidé les participants à obtenir plus de 600 millions de dollars de revenus supplémentaires grâce à la production de déclarations de revenus, à l'aide pour accéder aux prestations et à la prestation de conseils financiers. Ce programme est en train de devenir un exemple canadien de collaboration réussie entre le gouvernement et les organismes communautaires. Nos partenaires voient chaque jour où le système fonctionne, où il échoue et ce que ces échecs coûtent aux gens.

Je voudrais ancrer mon propos d'aujourd'hui dans une histoire personnelle. Mon père a fait des études de génie à l'Université de Toronto et il a dirigé une petite entreprise. Aujourd'hui, il vit seul dans un petit appartement de Toronto avec un faible revenu de retraite et il a des problèmes de santé mentale. Ses troubles de mémoire et ses compétences numériques limitées lui compliquent beaucoup la tâche lorsqu'il doit produire sa déclaration de revenus. Des questions sur son état civil antérieur l'obligent régulièrement à se battre pour conserver ses prestations. Il dépend de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti. Il a travaillé pendant la majeure partie de sa vie, mais maintenant, il se demande comment il pourra se nourrir et se loger. S'y retrouver dans ces systèmes est l'une de ses plus grandes sources de stress, et je m'inquiète pour sa santé. Je me bats à ses côtés. Et même avec ce soutien, c'est épuisant.

Partout au pays, nos partenaires aident chaque jour des gens qui vivent les mêmes difficultés. Ces problèmes sont répandus. Un Canadien à faible revenu sur cinq ne produit pas de déclaration de revenus. Selon Statistique Canada, 62 % des familles à faible revenu ont indiqué que les mesures de soutien du revenu constituaient leur principale source de revenus. Prospérité Canada appuie résolument les services Déclarer simplement, les déclarations préremplies et la production des déclarations réputées. Certaines personnes ne sont pas en mesure de suivre une démarche simplifiée ou d'approuver une déclaration préremplie de façon fiable. La production des déclarations réputées est donc essentielle pour les joindre. La production automatique des déclarations représente une avancée cruciale, mais sa conception et son administration détermineront si elle éliminera les obstacles ou si elle en créera involontairement de nouveaux.

Nous demandons au Comité de s'attaquer à quatre priorités.

Premièrement, permettre le maintien de l'admissibilité. Éliminez l'exigence voulant qu'une personne n'ait pas produit une déclaration au cours des trois années précédentes. Les gens ne doivent pas perdre ce service parce qu'il les a justement aidés à produire leur déclaration. Pour quelqu'un comme mon père, un soutien annuel prévisible est essentiel.

Deuxièmement, assurer l'accès aux prestations en temps voulu. Le calendrier proposé risque d'entraîner des interruptions de versement. L'envoi des avis, les périodes d'examen et la production des déclarations doivent avoir lieu assez tôt pour assurer la continuité des versements. Recevoir l'argent des mois plus tard n'efface pas les difficultés de ne pas pouvoir payer l'épicerie ou le loyer aujourd'hui.

Troisièmement, faciliter l'accès à de l'aide et la correction des renseignements. Ne présumez pas que tout le monde peut accéder au service Mon dossier de l'ARC. Donnez aux participants et aux personnes autorisées à les aider, comme les représentants d'organismes communautaires, des moyens de communiquer directement avec l'ARC pour corriger les renseignements et résoudre les problèmes rapidement. Il faut assurer l'exactitude des renseignements sans exiger une intervention de quiconque, y compris des personnes les moins en mesure de répondre.

Quatrièmement, élargir l'admissibilité et collaborer avec les provinces et les territoires. Avec le consentement approprié et les protections nécessaires de la vie privée, utilisez les renseignements que les gouvernements recueillent déjà pour déterminer ce dont les gens sont privés, établir leur admissibilité et les aider à produire leur déclaration. Cela peut leur donner accès à des prestations fédérales et provinciales.

Les organismes communautaires doivent être des partenaires tout au long de ce travail. Il est essentiel de continuer à investir dans les comptoirs d'impôts tenus par des bénévoles et les services d'aide en matière de finances personnelles offerts toute l'année, comme ceux de nos partenaires en résilience financière. Donnez au personnel de première ligne la formation, les renseignements fiables et les moyens efficaces de résoudre les problèmes au nom des Canadiens en difficulté. Il n'y a pas de solution unique. La réussite exige une collaboration soutenue entre le gouvernement et les organismes communautaires, de même que de l'innovation, du suivi et des améliorations.

L'ARC doit rendre compte des prestations reçues, de la continuité des versements, des erreurs et des personnes qui demeurent exclues, puis travailler avec ses partenaires pour combler ces lacunes. Pour mon père, la réussite signifie avoir moins peur de perdre le revenu dont il dépend. Lorsque le système fonctionne de façon concertée, les effets sont considérables: de la nourriture sur la table, un logement assuré et un soulagement du stress constant. Versons aux Canadiens les prestations auxquelles ils ont droit, de façon constante et dans la dignité.

Merci.

● (1230)

La présidente: Très bien. Merci beaucoup, monsieur Fair.

Nous allons commencer ce tour de questions avec M. Guglielmin, pour six minutes.

Michael Guglielmin: Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leurs déclarations préliminaires.

Monsieur Gratton, le Canada possède l'une des plus grandes richesses minérales au monde. Nous produisons plus de 60 minéraux et métaux, et nous possédons bon nombre des minéraux critiques dont beaucoup de nos alliés ont besoin et dont ils dépendent. La question est de savoir si nous pouvons les extraire assez rapidement et les mettre en marché en temps voulu.

La longueur des délais d'approbation dans le secteur minier pose-t-elle maintenant un problème de compétitivité pour l'ensemble de l'industrie?

Pierre Gratton: Je dirais que les deux grands enjeux sont le cadre fiscal et le cadre réglementaire, mais nous constatons maintenant des améliorations sur ces deux plans.

Sur le plan réglementaire, les délais se raccourcissent dans le cadre de la Loi sur l'évaluation d'impact. Un projet au Québec a franchi une étape cruciale un an plus tôt que le projet précédent, ce qui est une très bonne nouvelle. Nous avons maintenant 10 ententes entre le gouvernement fédéral et les provinces, ce que nous n'aurions jamais cru possible. Nous allons dans la bonne direction, mais il ne fait aucun doute que le système réglementaire a longtemps comporté des dédoublements et qu'il a imposé des délais très longs.

● (1235)

Michael Guglielmin: Avez-vous une idée du nombre de projets miniers actuellement touchés par un arriéré de dossiers ou alourdis de retards?

Pierre Gratton: Qu'entendez-vous par « alourdis de retards »?

Michael Guglielmin: Je parle de retards dans l'approbation.

Pierre Gratton: Il faudrait que je consulte le site Web de l'Agence, donc non.

Michael Guglielmin: Au Canada, nous parlons de plus en plus des minéraux critiques comme d'un atout pour la sécurité nationale. Pensez-vous que nous devrions maintenir une réserve stratégique des principaux minéraux nécessaires à la stratégie de défense et aux chaînes d'approvisionnement essentielles?

Pierre Gratton: À l'heure actuelle, il y a probablement des raisons de le faire pour certains produits minéraux sur lesquels la Chine, par exemple, a peut-être une mainmise. Il ne fait aucun doute que, dans les secteurs dominés par la Chine, la capacité des projets à entrer en production et à être concurrentiels est incertaine. Les instruments dont nous commençons à voir l'utilisation au Canada, comme les accords d'achat, les investissements directs et la constitution de stocks, me semblent judicieux pour certains produits minéraux.

Michael Guglielmin: Justement, beaucoup de nos alliés s'inquiètent de leur dépendance à l'égard de la Chine pour leurs réserves stratégiques ou leur propre accès aux minéraux critiques. Si nous avions une réserve stratégique, cela pourrait-il renforcer notre pouvoir de négociation et notre fiabilité comme fournisseur auprès de bon nombre de nos alliés?

Pierre Gratton: Oui, je le pense.

Michael Guglielmin: Passons-nous actuellement assez vite de la découverte à la production pour profiter des possibilités qu'offre la situation géopolitique?

Pierre Gratton: Historiquement, non. Nos réserves de certains minéraux critiques ont enregistré une baisse allant jusqu'à 97 % durant les 25 dernières années. L'exploration des métaux communs — dont font partie la plupart des minéraux critiques — n'a pas été au rendez-vous au cours des 25 à 30 dernières années. Nous avons construit davantage de mines d'or, ce qui est très bien, car l'or a beaucoup de valeur en ce moment, mais nous n'avons pas mis en valeur de propriétés renfermant des minéraux critiques. Nous devons renverser la tendance. Cette situation a aussi compromis notre industrie de transformation en aval. Nous avons fermé sept fonderies et affineries au cours des dix dernières années. Pourquoi? Parce qu'elles n'ont pas de matières premières canadiennes à traiter. Il faut absolument renverser la tendance.

Je suis de plus en plus encouragé par les mesures du projet de loi C-39, dont le Parlement est saisi. Il contient des mesures supplémentaires, qui s'ajoutent à celles que j'ai mentionnées plus tôt. Nous commençons à voir des améliorations à Pêches et Océans Canada, un ministère qui a toujours eu du mal à rendre ses décisions en temps voulu, à Transports Canada et, comme je l'ai mentionné plus tôt, dans le cadre de la Loi sur l'évaluation d'impact.

Michael Guglielmin: Merci.

J'ai une question pour l'un ou l'autre des représentants de FP Canada.

Bien souvent, les planificateurs financiers voient les finances des ménages canadiens sous un angle très différent de celui du gouvernement. Selon les observations des planificateurs aujourd'hui, à quelles difficultés les familles font-elles face concernant les coûts hypothécaires, les dettes de consommation et la hausse du coût des produits essentiels du quotidien?

La présidente: Monsieur Guglielmin, je suis désolée. Votre temps est écoulé.

Ah, vous avez six minutes. Je vous prie de m'excuser.

Allez-y.

Craig MacLennan (responsable national, Politiques et relations gouvernementales, FP Canada): Ce que nous avons constaté dans les données... Nous sommes remontés jusqu'à 2015 pour examiner toutes ces catégories microéconomiques. Lorsque nous comparons les Canadiens qui font affaire avec un planificateur financier et ceux qui ne le font pas, nous constatons que les Canadiens sans planificateur accumulent beaucoup de dettes, près de 38 % de plus que ceux qui font appel à ces services. Nous constatons que les Canadiens qui font affaire avec un planificateur financier parviennent à créer près de deux fois autant de richesse pour chaque dollar de revenu.

● (1240)

Michael Guglielmin: Je vais vous interrompre, car j'ai une dernière question.

Bien souvent, les personnes qui n'ont pas les moyens de faire appel à un planificateur financier sont celles qui en ont le plus besoin. Est-ce le principal problème auquel répond votre proposition de crédit d'impôt pour la planification financière? Est-ce celui que vous cherchez à régler?

Craig MacLennan: Oui.

Tashia Batstone: Oui.

La présidente: Je vous prie de m'excuser. J'ai réagi un peu trop vite.

Allez-y, monsieur Sawatzky. Vous avez six minutes.

Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.): Merci, madame la présidente.

Monsieur Gratton, merci beaucoup de votre présence aujourd'hui.

Vous avez mentionné une amélioration des délais. Pourriez-vous nous en dire davantage sur les progrès que vous avez constatés récemment à cet égard?

Pierre Gratton: Le processus d'évaluation est mieux adapté aux projets qui y ont récemment été soumis. Cette adaptation a toujours été un enjeu important pour nous. Il s'agit de se concentrer sur les éléments propres à un projet et de ne pas demander des renseignements sur toutes les caractéristiques imaginables, dont bon nombre sont communes d'une mine à l'autre. Nous nous sommes souvent demandé pourquoi l'Agence avait encore besoin de ces renseignements alors qu'elle sait, par expérience, à quoi elle a affaire.

Nous commençons à voir cette adaptation depuis quelques années. Cela a pris du temps. C'était l'une des promesses de la loi initiale, mais elle s'est seulement concrétisée au cours des dernières années. Grâce à cette adaptation et aux ententes entre les différentes autorités, nous constatons des gains d'efficacité.

On nous promet, notamment avec le nouveau projet de loi dont le Parlement est saisi, que les décisions concernant les permis seront rendues plus rapidement. Nous espérons que ce sera aussi le cas. Parfois, il faut compter deux ans ou deux ans et demi, par exemple, pour obtenir une autorisation au titre de la Loi sur les pêches. C'est après l'évaluation d'impact. Réduire ce délai changerait aussi beaucoup les choses.

Jake Sawatzky: Bien sûr, le temps est un facteur crucial pour ces grands projets.

Vous avez aussi mentionné les actions accréditives dans le contexte de l'exploration minière. Pourriez-vous expliquer au Comité ce que sont les actions accréditives, comment elles fonctionnent et comment les activités d'exploration minière permettront de créer davantage d'emplois et de favoriser des chaînes d'approvisionnement fiables?

Pierre Gratton: Le mécanisme des actions accréditives existe depuis longtemps, et le crédit d'impôt pour l'exploration minière, le CIEM, existe depuis une vingtaine d'années. Voici comment cela fonctionne. Une petite société d'exploration qui a besoin de capitaux parce qu'elle n'a pas de revenus propres s'adresse au marché et annonce qu'il lui faut 3 millions de dollars pour réaliser ses prochains travaux sur le terrain. Les investisseurs financent le projet et, en retour, ils obtiennent un crédit du gouvernement fédéral — un crédit d'impôt — et peut-être aussi du gouvernement provincial. Certaines provinces offrent des crédits supplémentaires, d'autres non. C'est ce qui attire les investisseurs et permet aux sociétés d'exploration de concurrencer le bitcoin, l'intelligence artificielle ou les secteurs qui accaparent le capital de risque à un moment donné. Les sociétés d'exploration disposent alors de ces fonds et elles peuvent mener leurs travaux sur le terrain. Elles peuvent embaucher des habitants du Nord et des Autochtones et, espérons-le, découvrir la prochaine génération de gisements dont nous avons besoin pour assurer la relève de nos mines.

Le CIEM a été créé par le gouvernement de Jean Chrétien. Il est reconduit chaque année depuis. Une fois, sous un gouvernement précédent, il a été prolongé de cinq ans, à notre grande joie, mais habituellement, il est reconduit d'année en année. Il arrive à échéance en mars 2027. Ce n'est pas l'objet du projet de loi à l'étude, mais nous espérons certainement que le gouvernement le renouvellera encore une fois, de préférence pour cinq autres années.

Merci de m'avoir donné l'occasion de le dire.

Des voix: oh, oh!

Jake Sawatzky: Oui, bien sûr.

Madame la présidente, combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Il vous reste deux minutes.

Jake Sawatzky: Merci beaucoup.

Mes prochaines questions s'adressent à M. Fair.

J'ai lu le communiqué de Prospérité Canada publié après le dépôt du budget de 2025. Votre cheffe de la direction, Elizabeth Mulholland, y disait: « Alors que de plus en plus de familles peinent à joindre les deux bouts, nous saluons ces mesures qui permettront aux personnes les plus vulnérables d'accéder à des prestations de soutien du revenu essentielles, ainsi que les engagements qui les accompagnent pour réduire les frais bancaires et mieux protéger les consommateurs de produits et services financiers. »

Pourriez-vous nous en dire davantage sur les mesures du projet de loi C-31 qui visent à réduire les frais bancaires et à renforcer la protection des consommateurs, ainsi que sur leurs effets attendus sur les Canadiens?

● (1245)

Adam Fair: Je pense qu'elle commentait plusieurs éléments de ce projet de loi. Nous nous concentrons sur la production automatique des déclarations de revenus. Il y a un coût pour les personnes qui n'ont pas accès, dans leur communauté, à un service gratuit de production des déclarations offert par des bénévoles. Elles doivent souvent payer de leur poche des sommes considérables. Ce coût est souvent prohibitif pour elles. Ainsi, tout ce qui simplifie la production des déclarations, notamment la production des déclarations réputées, réduit les coûts pour les ménages à un moment où chaque dollar compte.

Jake Sawatzky: Absolument.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez aussi mentionné certains de vos grands objectifs: permettre le maintien de l'admissibilité, assurer l'accès aux prestations en temps voulu, faciliter l'accès à de l'aide et la correction des renseignements, puis élargir l'admissibilité et collaborer avec les provinces et les territoires. Dans les 20 secondes qui nous restent, pourriez-vous parler brièvement de l'élargissement de l'admissibilité et de la collaboration avec les provinces et les territoires?

Adam Fair: Ensemble, les provinces et le gouvernement fédéral disposent de toutes les données nécessaires pour déterminer qui ne produit pas de déclaration. Nous avons déjà travaillé avec l'Ontario. La province peut croiser ses listes de bénéficiaires de l'aide sociale avec les données sur la production des déclarations pour voir qui est laissé de côté. Par exemple, une mère seule qui ne...

La présidente: Merci, monsieur Fair. Le temps est écoulé.

Merci, monsieur Sawatzky.

[*Français*]

Nous allons maintenant poursuivre avec M. Garon pour six minutes.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Dans le fond, ça m'aurait fait plaisir de donner un peu de temps à M. Sawatzky, mais je remarque que les libéraux ne souhaitent jamais poser de questions sur la réforme du régime de contrôle des pesticides, sauf quand ils s'adressent aux lobbyistes de l'industrie du pesticide. Je me sentirais mal de faire en sorte que M. Priori s'ennuie avec nous aujourd'hui. Alors, je vais lui poser une question.

Monsieur Priori, on a vu le scandale Driscoll's récemment. On a vu ce qui est arrivé. J'aimerais que vous nous parliez du processus d'homologation du chlorpyrifos — je l'ai écrit, je n'ai pas appris ça par cœur — au Canada. C'était le pesticide en cause. J'aimerais que vous nous expliquiez ce qui s'est passé concernant ce produit. En quoi est-ce qu'il est pertinent pour les membres du Comité de le savoir, étant donné les changements qui sont proposés par le projet de loi C-31? C'est une longue histoire, mais nous aimerions avoir l'histoire courte.

Qu'est-ce qui s'est passé relativement à ce produit?

Pascal Priori: Je vous remercie en effet de me permettre de parler.

C'est très intéressant, parce que le cas du chlorpyrifos est emblématique des défaillances du cadre réglementaire des pesticides et des risques que ça pose relativement à la santé publique de toutes les Canadiennes et de tous les Canadiens.

Le chlorpyrifos est un pesticide neurotoxique qui a été utilisé pendant longtemps. Il y a eu des premières alertes scientifiques, notamment aux États-Unis, qui ont commencé à restreindre son utilisation. C'est au moment de sa réévaluation qu'il a pu être finalement interdit au Canada. C'est donc un exemple parfait du fait que la réévaluation est une étape essentielle pour analyser les données. Là, on parle de quelque chose qui se retrouvait communément sur tous les agrumes et sur beaucoup de fruits, y compris au Canada, quelque chose qui est neurotoxique et qui pose des problèmes relativement au développement du cerveau, des enfants en particulier. C'est documenté.

Comment se fait-il que le Canada ait tant attendu pour interdire ce produit, et qu'il l'ait même fait après les États-Unis? C'est vraiment…

Jean-Denis Garon: Attendez une seconde. Vous venez de dire quelque chose qui m'intéresse. Les lobbyistes du pesticide sont venus nous voir et nous ont dit que notre régime de contrôle était épouvantable. On sait que c'est faux, et vous n'êtes pas obligé de commenter tout ça. Cependant, ils disaient que l'Europe avait un principe de prévention qui faisait que nous étions presque comme elle et que nous n'autorisions jamais rien.

Êtes-vous en train de me dire que les États-Unis de Donald Trump ont exercé un meilleur contrôle que le Canada et que, par rapport aux États-Unis, avec ce qui est devant nous, nous allons nous enfoncer encore plus? Est-ce que j'ai bien compris ça?

Pascal Priori: Effectivement, les États-Unis, en ce qui a trait à certaines matières actives, ont été plus proactifs que le Canada. Le Canada a toujours été à la remorque des États-Unis. Malheureusement, avec les changements de Trump et avec la dérégulation massive qu'il opère, on peut craindre que le Canada soit encore plus en retard. Le problème, c'est qu'au Canada, on n'a pas un système juridique qui protège autant les personnes qu'aux États-Unis. Aux États-Unis, Bayer a donné plus de 7 milliards de dollars dans le cadre d'accords judiciaires aux victimes qui ont des cancers du sang liés à l'utilisation du Roundup.

Ici, c'est zéro, pour l'instant. Combien d'argent a-t-on provisionné? On n'a pas provisionné une cenne. Combien d'argent échappe finalement au système de santé canadien? Les compagnies sont prêtes à payer. Bayer a budgété ça, et ça fait partie de son rapport financier.

Jean-Denis Garon: Dans le fond, le Canada, c'est un bar ouvert pour ces entreprises de pesticides.

Vous avez dit quelque chose dans vos remarques d'ouverture qui m'a marqué. Vous savez, le premier ministre du Canada, M. Carney, est allé en Europe récemment. Il est allé se promener là-bas avec le ministre des Finances en disant qu'il voulait être un membre associé de l'Union européenne, faire plus de commerce, ouvrir les frontières et faire qu'on ait plus de commerce bilatéral.

On sait que l'agriculture, c'est identitaire. C'est peut-être l'industrie la plus importante au Canada. On se nourrit grâce à ça. Je suis le député de Mirabel et je côtoie des agriculteurs au quotidien.

J'aimerais comprendre ce que vous êtes en train de me dire. Avec les normes qu'on a et qu'on est en train d'empirer comparativement aux normes européennes, voici ce qui risque d'arriver: les Européens nous enverront des tonnes de produits sécuritaires, mais, en voyant les produits canadiens, ils diront qu'ils ne veulent pas de notre cochonnerie. En fin de compte, on est en train de causer un préjudice possible en matière de commerce international à nos producteurs agricoles ici, chez nous. Ai-je bien compris?

● (1250)

Pascal Priori: Effectivement, le préjudice est réel, et il s'est déjà avéré dans les cas du blé et des lentilles. Les exportations canadiennes sont à risque aujourd'hui de mesures sanitaires de la part de l'Union européenne qui sont justifiées selon les données scientifiques. Donc c'est vraiment ça: il y a un risque pour l'agriculture. Le premier risque qui nous préoccupe, ce sont les agriculteurs, c'est-à-dire ceux qui produisent les aliments au Canada. Ils font confiance à Santé Canada pour utiliser des produits, mais quand ils se rendent compte des années plus tard qu'ils sont malades et qu'on les a mal informés, c'est le désarroi auquel nous sommes confrontés assez régulièrement.

Jean-Denis Garon: Dans ma propre circonscription, je connais plusieurs agriculteurs qui ont développé des formes de cancer très rares. Évidemment, il est difficile de toujours établir un lien de cause à effet, mais j'en connais. Ce projet de loi va donner une forme de discrétion importante à la ministre de la Santé. Je sais qu'elle a un ministère derrière elle, mais, au bout du compte, c'est la ministre de la Santé qui aura personnellement un pouvoir discrétionnaire quand même important sur le processus. J'ai regardé le CV de la ministre de la Santé et elle ne connaît rien à ça — rien à rien. Est-ce qu'il y a quelque chose dans la loi qui oblige la ministre de la Santé à avoir quelques connaissances que ce soit en sciences ou en santé avant qu'elle prenne une décision, surtout dans le cas d'une ministre qui participe aux partys de CropLife dans ses temps libres?

Pascal Priori: Effectivement, c'est notre préoccupation. La proposition du projet de loi C-31 remplace une réévaluation obligatoire par un contrôle qui n'est absolument pas défini et qui ne s'attache à aucune définition de la loi, qui est pourtant plutôt bien bâtie. Donc, on crée un cadre discrétionnaire, et il se peut que l'autorisation de plus de la moitié des pesticides soit prolongée sans même une analyse sérieuse des données scientifiques.

Jean-Denis Garon: Donc, on met la santé des Canadiens en danger, potentiellement.

Pascal Priori: Oh oui.

La présidente: Merci, monsieur Garon. Merci, monsieur Priori.

[*Traduction*]

Nous poursuivons maintenant avec Mme Jansen, pour cinq minutes.

Tamara Jansen: Monsieur Gratton, j'ai une question pour vous. Parmi les projets miniers récemment annoncés que vous avez mentionnés, combien étaient déjà en cours de développement avant l'élection de mars 2025?

Pierre Gratton: Je n'ai annoncé aucun projet. Que voulez-vous dire?

Tamara Jansen: Vous venez de mentionner les projets formidables qui progressent.

Pierre Gratton: Un projet au Québec a franchi une étape un an plus tôt que le projet qui le précédait dans la file d'attente.

Tamara Jansen: Parmi les projets miniers que vous avez mentionnés, combien étaient déjà dans la file d'attente avant l'élection?

Pierre Gratton: De mémoire, je ne sais pas.

Tamara Jansen: D'après ce que je comprends, c'était le cas de tous les projets.

Combien avaient reçu leurs principales approbations environnementales avant l'élection?

Pierre Gratton: Je ne me suis pas préparé à ce genre de questions, car elles ne concernent pas le projet de loi.

Tamara Jansen: Vous venez de dire que vous voyez beaucoup de choses bouger, et je me demande...

Pierre Gratton: Il y a beaucoup de choses qui bougent et dont il faut tenir compte. L'Agence exclut de plus en plus de projets de son processus d'évaluation, ce qui signifie qu'elle les laisse entièrement aux provinces. Il y a moins de projets en cours...

Tamara Jansen: Merci, mais il me reste très peu de temps, et j'ai d'autres questions. Je suis désolée.

Parmi les mines que vous avez mentionnées, combien étaient déjà en construction ou en production?

Pierre Gratton: Je n'en ai mentionné aucune, alors je ne sais pas très bien de quoi vous...

Tamara Jansen: Plus tôt, vous avez mentionné 10 mines qui progressaient. Vous étiez très impressionné par les progrès du gouvernement. Je me demande combien de celles qui progressent étaient en construction ou en production avant l'élection. Je pense qu'il y en a plusieurs, comme Red Chris et d'autres. Ce sont des projets formidables qui vont de l'avant.

Pierre Gratton: Je n'ai pas mentionné 10 projets, mais le projet McIlvenna Bay est maintenant en production.

● (1255)

Tamara Jansen: Combien ont fait l'objet d'une décision d'investissement finale précisément grâce à une nouvelle approbation fédérale ou à un changement de politique?

Pierre Gratton: McIlvenna en est un exemple. Nous nous attendons à une décision favorable sur Red Chris très bientôt, ce qui sera vraiment important pour la Colombie-Britannique et le secteur du cuivre.

Tamara Jansen: Dans quelle mesure les progrès de Red Chris pourraient-ils aussi s'expliquer par les 500 millions de dollars que le gouvernement a puisés dans l'argent des contribuables pour les consacrer à ce projet? Pensez-vous que cela pourrait y être pour quelque chose?

Pierre Gratton: Je suis certain que l'appui du gouvernement fédéral est très bien accueilli.

Tamara Jansen: Pouvez-vous nommer un projet minier qui était au point mort avant mars 2025 — l'élection — et dont la construction a commencé depuis parce que le gouvernement fédéral a levé un obstacle réglementaire?

Pierre Gratton: Je suis désolé, mais ce n'est pas ainsi que le système fonctionne. Quel que soit le projet soumis à une évaluation d'impact, il s'agit d'un processus itératif qui comporte plusieurs étapes. Comme je l'ai dit, nous constatons en temps réel des améliorations dans la façon dont l'Agence gère les projets.

Il faut comparer les nouveaux projets qui entrent dans le processus à ceux qui s'y trouvaient auparavant. Il faudra du recul et il faudra...

Tamara Jansen: Beaucoup des projets que nous voyons progresser étaient déjà en cours depuis un bon moment. C'était essentiellement ma question.

Je crois savoir qu'un projet — j'oublie lequel, mais je pense que c'était le projet de tungstène et de molybdène Sisson — a reçu 8,2 millions de dollars de financement fédéral pour des études de faisabilité et des travaux d'ingénierie de base. C'est exactement ce dont vous parlez. Pourquoi le gouvernement aurait-il accordé à ce projet du financement fédéral à cette fin tout en excluant ces dépenses du projet de loi C-31? Qu'en pensez-vous?

Pierre Gratton: J'ai fait valoir que le gouvernement ne devrait pas apporter cette modification aux frais d'exploration au Canada. Ce serait bien qu'il y renonce.

Tamara Jansen: Manifestement, il le pense aussi, puisqu'il a investi dans Sisson.

Une grande société minière peut se payer des équipes de comptables et d'avocats fiscalistes. Qu'en est-il d'une petite société d'exploration canadienne? Les changements proposés auront-ils des effets pour elle, ou lui faudra-t-il une très grosse équipe pour pouvoir accéder à tout cela?

Pierre Gratton: De quel changement parlez-vous exactement?

Tamara Jansen: Il figure dans le projet de loi C-31. C'est à vous de me le dire. Je ne sais pas ce qu'il faut pour lancer une société minière, surtout une petite.

Pierre Gratton: La disposition du projet de loi dont nous parlons et qui nous concerne est de nature fiscale.

Tamara Jansen: Aide-t-elle une petite société minière?

Pierre Gratton: Ce que propose le projet de loi réduirait la capacité d'une petite société d'exploration à lever des fonds. C'est ce qui nous préoccupe, et c'est pourquoi nous demandons de ne pas aller de l'avant.

La présidente: Merci, monsieur Gratton.

Merci, madame Jansen.

Nous poursuivons maintenant avec M. Turnbull, pour cinq minutes.

Ryan Turnbull: Monsieur Gratton, je vais moi aussi vous poser des questions et, je l'espère, nous pourrons éclaircir les choses.

Je comprends les arguments que vous avez présentés au début. Je comprends la décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique et le fait qu'elle semble incompatible avec la modification que nous apportons.

Je comprends votre point de vue. J'ai entendu les commentaires selon lesquels, tout d'abord, les actions accréditives fonctionnent très bien au Canada et elles permettent de financer efficacement les frais d'exploration grâce à un tel capital de risque — très efficacement, à mon avis. Vous souhaitez que les études préliminaires de préfaisabilité et de faisabilité soient prises en compte d'une façon ou d'une autre. Ces dépenses empêchent les projets viables de franchir les étapes qui mènent à la mise en valeur. Je comprends aussi qu'il y a cette vallée de la mort, et nous voulons aider à régler ce problème.

J'aimerais savoir si le choix de l'instrument utilisé pour aider à couvrir ces coûts vous importe peu. Si, par exemple, le gouvernement fédéral envisageait de le faire au moyen du crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques, serait-ce une autre option, différente du recours aux frais d'exploration au Canada? Je ne sais pas si l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs s'y opposerait, mais croyez-vous vraiment qu'il faut passer par les frais d'exploration au Canada et les actions accréditives?

Pierre Gratton: Le changement permettrait aux petites sociétés minières de lever davantage de fonds au moyen d'actions accréditives en incluant les études techniques et les études de faisabilité. Alors oui, cela les aiderait à sortir de la vallée de la mort.

Cela nous ramène à la question de l'autre députée sur le financement accordé par le gouvernement à Sisson. Le gouvernement peut donner de l'argent aux petites sociétés d'exploration, mais il choisit alors les gagnants et les perdants, au lieu de laisser le marché décider, par l'intermédiaire des frais d'exploration au Canada et des actions accréditives, quelles sociétés devraient progresser.

Nous préférerions utiliser le régime fiscal lui-même plutôt que des aides gouvernementales. Cela ne veut pas dire que nous ne les apprécions pas, mais le recours au marché constitue un meilleur mécanisme.

● (1300)

Ryan Turnbull: Je suis tout à fait d'accord avec vous là-dessus, et je reconnais que, dans la mesure du possible, le gouvernement ne devrait pas choisir les gagnants et les perdants. Je pense que c'est un bon principe.

Je comprends votre argument sur le recours au régime fiscal, mais je faisais valoir qu'il existe d'autres crédits d'impôt pour l'exploration qui pourraient... Si les coûts ou les dépenses dont vous parlez pour les études préliminaires — de préfaisabilité et de faisabilité — étaient inclus dans les dépenses admissibles à ces crédits, ne serait-ce pas une autre façon d'aider à couvrir les coûts pour amener les mines à l'étape de la mise en valeur?

Pierre Gratton: Oui. Si je vous comprends bien, je pense que nous disons la même chose. Sans cette modification, si nous respections la décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, les petites sociétés minières pourraient inclure ces dépenses dans les fonds qu'elles cherchent à lever sur les marchés. Ces dépenses seraient admissibles au financement par actions accréditives. Au lieu de pouvoir lever 3 millions de dollars pour un projet d'exploration, elles pourraient peut-être en lever 25 millions pour réaliser leurs études économiques et de faisabilité.

Ryan Turnbull: Je pense que nous arrivons à nous entendre, mais ce que je dis, c'est que cette modification sera maintenue. Et si le gouvernement se penchait sur la question du crédit d'impôt pour l'exploration minière et du crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques? Ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici. Il s'agit des frais d'exploration au Canada. C'est une autre politique ou un autre instrument fiscal.

Si nous utilisions le régime de crédits d'impôt pour combler la lacune ou dissiper la préoccupation que vous soulevez, ne serait-ce pas une autre façon d'arriver au même résultat?

Pierre Gratton: D'après ce que je comprends, les deux sont liés. L'un repose sur l'autre. Je ne sais pas s'il existe une autre façon d'y arriver, comme vous le proposez. Peut-être que les fonctionnaires du ministère des Finances ou des fiscalistes le sauraient, mais, à ma connaissance, la définition des frais d'exploration au Canada détermine les fonds qu'il est possible de lever au moyen d'actions accréditives.

La présidente: Merci, monsieur Gratton.

Merci, monsieur Turnbull.

[*Français*]

Monsieur Garon, la parole est à vous pour deux minutes et demie.

Jean-Denis Garon: Merci, madame la présidente.

Monsieur Priori, je vais faire un suivi avec ce qui a été dit plus tôt. Pouvez-vous juste me redire quel est le coût pour l'État en problèmes de santé liés aux pesticides? Pouvez-vous me redire le chiffre que vous m'avez donné d'entrée de jeu?

Pascal Priori: Oui, mais, en fait, c'est juste pour les perturbateurs endocriniens et c'est 35,8 milliards de dollars par année. Donc, ça, c'est une estimation officielle.

Jean-Denis Garon: Excellent.

On a un gouvernement qui nous parle de finances publiques, qui nous parle d'efficacité et qui nous parle de productivité humaine. On comprend que ces problèmes de santé sont une hécatombe pour la productivité humaine. Qui nous dit que c'est la priorité du gouvernement? Aujourd'hui, il nous arrive avec une réforme qui fait tout le contraire en matière de pesticides.

Moi, j'ai l'impression qu'on a un gouvernement qui veut accélérer les projets miniers, qui veut accélérer les projets pétroliers. Vous savez, ce sont toutes des choses qui font que le gouvernement peut avoir de l'argent vite. Ils veulent faire ça vite, tandis que ces problèmes de santé se déclinent sur 10 ans, 15 ans, 20 ans, 25 ans, et les conséquences sont graves. Qui plus est, ce sont les provinces qui paient.

Ne trouvez-vous pas qu'il y a comme une inadéquation dans le discours du gouvernement entre le fait de vouloir être plus productif et efficace et celui de dire qu'il va mettre la santé des travailleurs et des gens dans le secteur agricole en danger? Que pensez-vous de ce type de double discours?

Pascal Priori: Effectivement, on crée une dette à long terme en n'investissant pas en prévention en santé. C'est notre message: nous devons investir en prévention. C'est meilleur pour les agriculteurs, c'est meilleur pour les exportations, c'est meilleur pour les sols, c'est meilleur pour toute la chaîne, finalement. De plus, il est essentiel de penser sous cet angle-là. Investir en prévention en santé apporte beaucoup plus que d'investir dans d'autres modèles associés à des ressources fossiles comme les…

● (1305)

Jean-Denis Garon: Excusez-moi de vous interrompre, mais il ne me reste qu'environ 35 à 40 secondes de temps de parole.

Qu'est-ce que vous répondez à l'industrie CropLife Canada? Des représentants de CropLife sont venus cette semaine nous dire que leur objectif, leur but, c'est juste de protéger les récoltes et les semences. On les écoute parler, et c'est comme s'ils étaient les grands protecteurs de l'univers.

Qu'est-ce que vous répondez à ces gens-là?

Pascal Priori: Je pense qu'il faut être clair: leur objectif, c'est de faire des profits. Ce sont des multinationales étrangères, pour la majorité, qui profitent des agriculteurs et des agricultrices du Canada au détriment de leur santé. Leur objectif n'est pas de servir l'agriculture, et c'est normal. On ne peut pas le leur reprocher. Ce sont des entreprises privées. Elles doivent dégager des profits.

La présidente: Merci, monsieur Priori.

Merci, monsieur Garon.

[*Traduction*]

Nous poursuivons maintenant avec M. Bexte, pour cinq minutes.

David Bexte (Bow River, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui. Je suis très heureux d'avoir l'occasion d'approfondir certaines de ces questions.

J'ai une brève question pour M. Priori. Les agriculteurs et les producteurs agricoles du Canada méritent-ils...? Devrait-on leur permettre d'utiliser des produits de protection des cultures, sous une forme ou une autre?

[*Français*]

Pascal Priori: Absolument, c'est essentiel aujourd'hui, mais on doit les accompagner pour réduire leur dépendance. C'est un travail qui va prendre du temps et de l'engagement de la part du gouvernement.

[*Traduction*]

David Bexte: J'ai très peu de temps, alors je vais aller droit au but.

J'ai présenté un projet de loi intitulé Loi visant à faciliter la modernisation de la réglementation en matière d'agriculture. Il vise notamment à moderniser le régime applicable aux produits agricoles. Il prévoit de tenir compte de ce qui se fait dans d'autres pays ou territoires et des évaluations qui y ont été réalisées pour éclairer les décisions d'homologation au Canada.

Cela pourrait-il améliorer la situation que vous décrivez, où certains produits au Canada ne sont pas idéaux? S'il existe des produits dans d'autres pays ou territoires, devrions-nous améliorer, faciliter ou accélérer le processus d'homologation pour permettre leur utilisation au Canada et remplacer des produits qui ne sont peut-être pas idéaux?

[*Français*]

Pascal Priori: Aujourd'hui, on n'a pas un problème de nouveaux produits à homologuer, on a un problème de surutilisation de pesticides. On a besoin d'utiliser davantage de molécules parce qu'on utilise beaucoup trop de pesticides, et ça crée des résistances. Donc, on a besoin…

[*Traduction*]

David Bexte: Vous faites une fausse équivalence, et ce n'est pas la question que je posais. Je comprends le fond du problème ou le sujet que vous abordez, mais c'est une autre question. Je vous remercie de votre temps. Merci.

Je vais m'adresser à M. Gratton au sujet du secteur des ressources dans son ensemble. Il y a beaucoup de choses qui doivent se produire avant que des retombées économiques se concrétisent. Pourriez-vous nous parler des étapes successives de l'exploration, de la découverte, de l'évaluation et de la commercialisation, du moment où les mesures fiscales dont nous parlons aujourd'hui entrent en jeu et des lacunes qui subsistent?

Pierre Gratton: Bien sûr.

Tout commence par l'exploration. Les sociétés se fondent sur les levés géologiques fournis par les gouvernements fédéral et provinciaux pour déterminer où elles veulent explorer. Les grandes sociétés font aussi de l'exploration. Pour la plupart d'entre elles — et par grandes sociétés, j'entends celles qui ont des mines en exploitation —, une bonne partie de l'exploration se fait sur leurs sites miniers et aux alentours, en raison de...

David Bexte: La mise en valeur de sites existants.

Pierre Gratton: ... la mise en valeur de sites existants. Le meilleur endroit où chercher un nouveau gisement est là où se trouve celui que l'on exploite déjà.

Les petites sociétés font beaucoup d'exploration en terrain vierge. Elles vont un peu partout, et 1 découverte sur 1 000 devient une mine.

David Bexte: C'est une statistique très intéressante.

Peut-on dire que la plupart des petites sociétés finissent donc par alimenter la production ou les activités des grandes sociétés? Elles sont rachetées en cours de route pour créer de la valeur.

Pierre Gratton: Agnico Eagle était autrefois une petite société qui exploitait une seule mine. C'est maintenant la plus grande au Canada. Certaines petites sociétés deviennent grandes, mais la plupart vendent leurs propriétés à de grandes sociétés, qui les mettent ensuite en valeur.

David Bexte: [*Inaudible*], et elles se consacrent exclusivement à l'exploration.

Pierre Gratton: C'est exact.

David Bexte: À quel point sommes-nous loin de ce qu'il faudrait, selon vous, en matière d'incitatifs fiscaux et de réforme réglementaire?

Pierre Gratton: Les mesures prises au cours des dernières années sont très positives. La mégadéduction annoncée il y a quelques semaines est une autre mesure très [*inaudible*]...

David Bexte: J'invoque le Règlement. Le microphone n'est pas ouvert.

Pierre Gratton: Ai-je le temps?

David Bexte: Oui.

Pierre Gratton: Il y a deux lacunes. La première est précisément celle dont nous parlons: les frais d'exploration au Canada, ou la vallée de la mort. Les petites sociétés ne peuvent pas passer à l'étape suivante pour réaliser l'étude de faisabilité, puis entamer le processus d'approbation et passer à la construction. C'est l'un des problèmes.

L'autre, c'est que, même avec la mégadéduction annoncée il y a quelques semaines, les sociétés les plus vulnérables face à la Chine, qui peinent donc à réaliser des bénéfices, n'en tirent aucune aide. Nous demeurons donc vulnérables.

Ce sont les deux problèmes.

● (1310)

David Bexte: Je vous remercie.

Nous avons peu de temps. Ma question était essentiellement la suivante: à quel point sommes-nous loin de ce qu'il faudrait?

Pierre Gratton: Pas très loin.

David Bexte: Très bien.

Quelle est l'ampleur des possibilités si nous faisons les bons choix?

Pierre Gratton: Elle est énorme.

David Bexte: Le double, le triple ou le quadruple?

Pierre Gratton: Le potentiel est immense partout au Canada, mais il faut d'abord revenir là où nous étions. Il faut commencer à construire de nouvelles mines. Il faut commencer à ouvrir de nouvelles fonderies.

David Bexte: Il faut commencer à faire de l'exploration.

Pierre Gratton: Nous avons beaucoup de chemin à parcourir, car nous avons reculé au cours des 25 à 30 dernières années pendant que la Chine progressait.

David Bexte: Faudra-t-il de 25 à 30 ans pour revenir à ce niveau?

Pierre Gratton: Non, parce que nous avons une base sur laquelle nous appuyer et que nous demeurons une grande nation minière. Nous n'avons pas tout perdu, mais il faut...

David Bexte: À condition de mettre en place la bonne réglementation et les bons incitatifs.

Pierre Gratton: C'est exact.

David Bexte: Merci beaucoup.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Bexte.

Nous terminerons cette heure avec Mme Martin, pour cinq minutes.

Danielle Martin: Merci.

J'ai quelques questions pour nos amis, Mme Batstone et M. MacLennan.

Votre proposition est intéressante et, si je comprends bien, elle répond à deux problèmes. Le premier est l'absence de planification financière, probablement pour beaucoup de Canadiens en général, mais surtout pour les Canadiens à faible revenu. Bien sûr, il est difficile de faire un plan lorsque l'avenir semble très incertain. Le deuxième est l'épargne: il est vraiment difficile d'épargner quand on peine à joindre les deux bouts. Je comprends que vous cherchez à proposer des solutions à ces deux problèmes.

Pourriez-vous nous parler des transformations de l'emploi et de l'économie qui nous obligeraient à réfléchir à cette question? Le mécanisme d'épargne forcée le plus utilisé est le Régime de pensions du Canada. Avec l'essor de l'économie à la demande et le nombre de personnes au Canada — des jeunes, des nouveaux arrivants et des gens de tous horizons — qui travaillent à contrat, occupent des emplois de courte durée et passent d'un emploi à l'autre, de plus en plus de gens n'auront jamais vraiment accès à une pension publique ni à aucune autre pension. Dans mon domaine, celui des soins de santé, les personnes qui se trouvent dans cette situation n'ont pas non plus accès aux avantages sociaux. L'assurance-maladie offerte par l'employeur, par exemple, qui couvre les médicaments et d'autres services essentiels, leur échappe donc aussi.

Pourriez-vous nous parler de cette tendance? Pensez-vous que votre proposition y répond? Est-ce que cela indique que le gouvernement doit réfléchir autrement aux types de services qu'il offre aux gens dans cette nouvelle économie?

Tashia Batstone: C'est une excellente question.

Pour moi, notre proposition change l'approche qui consiste à verser de l'argent à une personne lorsqu'elle se trouve dans une situation difficile, que ce soit une perte d'emploi ou un problème de santé, pour l'aider à s'en sortir. Elle vise plutôt à mettre l'accent sur la façon de se préparer à ces difficultés à l'avance.

Je comprends votre argument sur l'épargne. Il est très difficile pour un jeune d'épargner aujourd'hui, mais c'est possible avec le soutien et les conseils appropriés. C'est ce qui manque à beaucoup de nos jeunes aujourd'hui, et nous pensons qu'un planificateur financier peut leur donner l'occasion de discuter de la gestion de leurs finances. C'est une compétence fondamentale que les planificateurs financiers apprennent à mettre au service de leurs clients, et nous pensons que cela peut vraiment changer les choses.

Cela revient à l'idée de donner un poisson à quelqu'un ou de lui apprendre à pêcher. Nous proposons de renforcer la résilience financière à long terme afin que les gens soient prêts à faire face aux aléas de la vie, qu'il s'agisse d'un choc économique ou d'un problème de santé.

Craig MacLennan: Pour revenir à votre remarque sur l'économie à la demande et l'évolution du travail, il ne s'agit plus de commencer une carrière et de rester dans le même domaine pendant 40 ans. Dans une période où l'incertitude règne à l'échelle mondiale, dans le pays et dans les ménages, et où les gens exercent différents types de travail, nous proposons de les aider à mieux comprendre comment prendre de bonnes décisions financières pour faire face aux chocs et à l'incertitude à venir.

C'est intéressant. Chaque fois que nous posons la question aux consommateurs, comme Mme Batstone l'a évoqué dans son exposé, ce sont les personnes de 18 à 35 ans qui y accordent la plus grande priorité et qui sont les plus susceptibles de participer.

● (1315)

Danielle Martin: Merci. Je vous prie de m'excuser de vous interrompre. C'était utile, mais je tiens à poser une question à M. Fair avant que mon temps soit écoulé.

Monsieur Fair, je vous ai entendu dire que vous jugez essentielle la production des déclarations réputées. Je pense qu'il est important que le Comité l'entende. Je dois préciser qu'à mon avis, parmi toutes vos recommandations, la seule que le libellé actuel ne permet pas déjà de mettre en œuvre est celle qui concerne les déclarations non produites au cours des trois dernières années.

Ai-je raison de comprendre que c'est la seule de vos recommandations qui ne figure pas dans le libellé actuel? Si vous devez nous répondre par écrit, cela conviendrait aussi, car mon temps est écoulé.

La présidente: Veuillez répondre très brièvement, en cinq secondes.

Adam Fair: L'autre, c'est le risque d'interruption des prestations que présente, selon moi, le délai actuellement prévu dans le projet de loi, soit l'exigence de 45 jours après la production de la déclaration, puis de 90...

La présidente: Merci, monsieur Fair. Je suis désolée.

Merci, madame Martin.

Au nom du Comité, je remercie tous nos témoins de leur temps et de leur contribution aujourd'hui.

Chers collègues, avant de vous laisser partir, j'ai quelques rappels d'ordre administratif.

Tout d'abord, vous devriez avoir tous reçu, pendant la dernière pause, un budget pour l'étude du projet de loi C-31. Le Comité consent-il à adopter ce budget?

Des députés: D'accord.

[*Français*]

La présidente: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Deux derniers rappels. Premièrement, les amendements au projet de loi C-31 doivent être remis au plus tard à midi le 22 octobre. Deuxièmement, nous nous réunirons le lundi 19 octobre et le mardi 20 octobre pour entendre les derniers témoins, c'est-à-dire les ministres.

Sur ce, je vous souhaite une très belle Action de grâces. À bientôt!

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca